

l'éducation

bonne
année !



impressions de Chine

A L'ÉCOLE CENTRALE D'ÉLECTRONIQUE
préparez votre avenir

**Dans les carrières de l'Électronique
 et de l'Informatique**

Admission de la 6^e à la terminale...

...MAIS OUI, dès la 6^e, la 5^e ou la 4^e,
 vous pouvez être admis à l'ÉCOLE
 CENTRALE D'ÉLECTRONIQUE dans une
 section préparatoire correspondant à
 votre niveau d'instruction, où tout en
 continuant d'acquérir dans l'ambiance de
 votre futur métier une solide culture
 générale, vous serez initié à de nou-
 velles disciplines : électricité, sciences-
 physiques, dessin industriel et travaux
 pratiques.

Ensuite vous aborderez dans les meil-
 leurs conditions les cours profes-
 sionnels de votre choix (électronique, infor-
 matique, officier radio Marine Marchande)
 dispensés dans notre Établissement.

L'E.C.E. qui depuis sa fondation en 1919
 a fourni le plus de Techniciens aux Ad-
 ministrations et aux Firmes industrielles
 et a formé à ce jour plus de
 100.000 élèves

est la **PREMIÈRE DE FRANCE**

ÉLECTRONIQUE : Enseignement à tous
 niveaux : CAP - BEP - BAC F2 - BTSE
 Préparation à la carrière d'ingénieur.

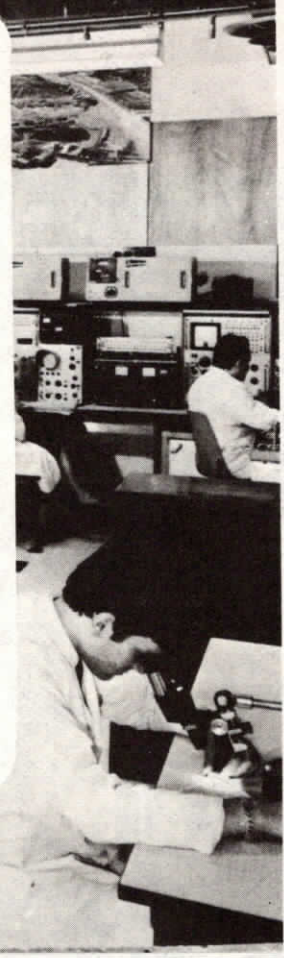
INFORMATIQUE : Préparation au CAP-FI
 BAC H
 Programmeur.

**OFFICIER RADIO DE LA MARINE
 MARCHANDE.**

Toutes les professions auxquelles nous
 préparons conviennent aux jeunes gens
 et jeunes filles qui ont du goût pour les
 travaux mi-manuels et mi-intellectuels.

Ces préparations sont assurées dans nos
 laboratoires et ateliers spécialisés (in-
 formatique, électronique et trafic-radio).

BOURSES D'ÉTAT



R.P.E. - Cliché CSF - Hermil

**ÉCOLE CENTRALE
 des Techniciens
 DE L'ÉLECTRONIQUE**

Reconnue par l'État - arrêté du 12 Mai 1964

12, RUE DE LA LUNE, 75002 PARIS • TÉL. : 236.78.87 +

Etablissement privé d'enseignement
 technique et technique supérieur.

**B
 O
 N**

à découper ou à recopier
 Veuillez me faire parvenir gratuitement et sans engagement
 de ma part le guide des Carrières N° 801 ED
 (envoi également sur simple appel téléphonique 236.78.87)

Nom

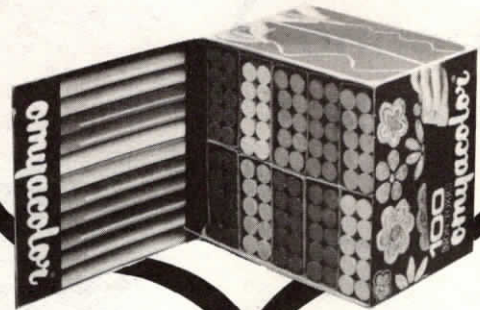
Adresse

(Ecrire en caractères d'imprimerie)

omyacolor®

craies à tableaux

Véritable craie de Champagne, grâce à son enrobage
 spécial, vous pouvez saisir la craie **OMYACOLOR**
 à pleine main et garder les doigts nets.



vous présente

omyacire®

**LE
 NOUVEAU
 CRAYON**

Cire

**spécialement
 étudié pour
 l'école maternelle**

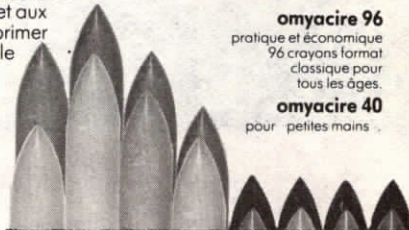
Fabriquée en cire stabilisée très
 résistante, ne s'amollissant pas
 à la chaleur, sans aucune
 toxicité. Écriture ferme et
 franche sur les surfaces.
 Couleurs vives et gaies,
 avec possibilité de
 superposer les couleurs
 de base. Permet aux
 jeunes de s'exprimer
 facilement par le
 coloriage et
 le dessin.



**LA BOITE DE
 LA CLASSE**

omyacire 96
 pratique et économique
 96 crayons format
 classique pour
 tous les âges.

omyacire 40
 pour petites mains



omyacire

ETUI-ESSAI GRATUIT

Echantillons : OMYACOLOR
 OMYACIRE

Bon à retourner rempli à :
 OMYACOLOR
 51240 SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

NOM

ÉCOLE

ADRESSE

FOURNISSEUR

est distribué par :
omyacolor

En vente
 chez votre papetier



RUSH ED

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
215, boulevard Macdonald - 75019 Paris
Tél. : 202-80-88

le numéro ordinaire : 4 F
le numéro spécial : 6 F
Abonnement annuel : France 100 F
étranger 130 F

C.C.P. 31-680-34 F (La Source)

Pour tout changement d'adresse, joindre
une bande d'expédition et 2,60 F en timbres.

une semaine après l'autre

- 2 an neuf et vieux problèmes, par Maurice Guillot
- 2 former avant de détecter, par Nicole Gauthier
- 4 les inquiétudes des maîtres-nageurs-sauveteurs, par Michaëla Bobasch
- 5 universités : la loi d'orientation en miettes
- 5 les vacances 1981

cette école innombrable

- 6 et vous, l'école ?, entretien avec Serge Baudo, chef de l'Orchestre de Lyon
- 7 les exclus de l'école, compte rendu du diner-débat « Que faire des adolescents réfractaires au système éducatif ? »
- 11 l'éducation-débat : de nouvelles réactions, par H. Chauvineau et Marcel Cadieu
- 13 vous avez la parole : conditions pour un dialogue, par André Geiger ; courrier des lecteurs

à votre service

- 15 l'éducation a retenu pour vous cette semaine
- 16 textes officiels : vous lirez au B.O.
- 16 vous avez la réponse, par René Guy
- 18 pédagogie quotidienne : l'utilisation des machines à écrire en classe, par Claire Méral
- 19 documentation : sociétés, par François Mariet
- 20 CNDP : la RTS vous propose
- 21 sur votre agenda

l'homme créateur

- 24 à l'Ouest aussi, le théâtre, par Colette Héland-Cosnier
- 27 panorama - poésie : herbes de l'archipel, par Pierre Ferran ; théâtre : poésie à une voix, par Pierre-Bernard Marquet ; exposition : le livre comme œuvre d'art, par Jean-Pierre Vélis ; disques : du côté de la Jamaïque, par Bernard Blanc ; chanson : plaisir des yeux et de l'oreille, par Maurice Guillot

le monde comme il va

- 30 instantanés chinois, par Jacques Erwan
- 34 mots croisés

photos - couverture et p. 30, 31, 33 : Jacques Erwan ; p. 6 : Christian Ganet ; p. 24 et 26 : J. Brault ; p. 28 et 29 : Lot.

an neuf et vieux problèmes

1979 est mort, vive 1980 ! Si la formule est belle, il n'est pas toujours facile de tourner la page du calendrier. L'ennui, avec le petit monde de l'enseignement, c'est que la césure des vacances de fin d'année ne permet pas de tirer un trait sur le passif et l'actif, comme l'autorise ce que l'on appelle « l'année civile ». Il faut bien le constater, l'euphorie provoquée par la nouvelle formation des maîtres, avant les vacances d'été, s'est sérieusement émoussée au fil de ce premier — ou dernier — trimestre et il ne sera pas possible de tirer un trait sur les mécontentements drainés par la fin de l'an 1979. Les promesses non tenues pour le réemploi des maîtres-auxiliaires, les bavures tenaces du redéploiement, les péripéties des stages en entreprises, un budget d'austérité qui laisse clairement voir que, s'il faut réduire la vitesse de croisière, on commence par l'Education et la Jeunesse, sans oublier l'Université à qui l'on voudrait faire enterrer l'un des derniers vestiges de la Loi d'orientation de 1968 : la participation — ce qui, soit dit en passant, ne manque pas de cynisme, alors que l'on en appelle de toutes parts à la responsabilité et à la prise de conscience des citoyens — constituent déjà un bel ensemble.

D'ores et déjà, on peut penser, même si tout le monde s'accorde sur la nécessité d'un aménagement du temps et un étalement concerté et cohérent des vacances, que les dernières déclarations du cru 1979 du ministre de l'Education sur des vacances étalées du 15 juin au 15 octobre, en jetant sans crier gare parents, élèves et enseignants dans les bouillonnements d'un tel débat, n'inclineront guère à la sérénité.

Que l'on minimise en haut lieu les mouvements de mécontentement est une chose, mais on ne peut pas les ignorer, car les grèves, les marches de ce mois de décembre marquent une sérieuse dégradation du climat, qu'on ne peut traiter seulement par une certaine hauteur de vue, dont le pire des maux est peut-être bien qu'elle ne permet plus d'apercevoir les réalités. Il est impossible de ne pas sentir, sous cet aspect traditionnel des mouvements divers, une volonté de changement, afin de concevoir une école, un enseignement, qui préparent réellement les jeunes à une société d'aujourd'hui. Ce serait faire preuve d'aveuglement que de croire que cette volonté n'existe pas. Au-delà des réactions épidermiques, corporatives même, c'est la longue marche pour la revalorisation de la fonction enseignante qui se poursuit. Une revalorisation qui ne passe pas seulement, quoiqu'on en dise, par le changement des mentalités, mais qui ne peut être qu'un tout, avec le mot lui-même.

Alors 1980 ? Les vœux et les souhaits sont de rigueur. Formulons-les avec l'espoir que les faits, les attitudes feront qu'ils ne soient pas que de vains mots de circonstance. 1979 est mort, oui, mais 1980, pour les femmes et les hommes qui ont charge d'éducation, est fait avec les mêmes enfants.

Maurice Guillot

fo

Faut-il, ou non, détecter précocement les aptitudes physiques des enfants ? Doit-on leur imposer, dès leur plus jeune âge, un entraînement sportif intensif ? Quels sont, et quels devraient être la formation sportive et le développement des aptitudes physiques chez les enfants, et ce dès l'école maternelle ? C'est autour de ces thèmes que s'est déroulé, le 3 décembre dernier, un colloque sur « Les activités physiques, l'enfant et le sport » à l'initiative de l'USEP. Placée sous le double signe de l'Année internationale de l'enfant, et de la préparation aux Jeux Olympiques, cette journée a amené responsables et militants de l'USEP, inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, professeurs d'EPS, représentants des collectivités locales, à s'interroger sur la formation sportive et sur une politique de « tous les sports pour tous ».

mer avant de détecter

LES ORGANISATEURS de ce colloque, qui reprochent à Jean-Pierre Soisson, ministre de la Jeunesse et des Sports, une conception trop élitiste du sport, préconisent une pratique plus étendue. Ne pas conditionner l'enfant prématurément, alors qu'il n'a pas encore la liberté de choisir ; maintenir, en revanche, les capacités physiques de tous les enfants ; intégrer les sciences biologiques à la formation sportive ; respecter l'autonomie de chaque enfant : telles sont les principales idées qui ont amené l'USEP à organiser un tel colloque, au moment où les responsables politiques, déçus des médiocres résultats sportifs internationaux d'une France somme toute assez peu sportive, mettent en place une politique de détection précoce et élitiste, illustrée particulièrement par la récente création du BAP (brevet d'aptitude physique) destiné à sélectionner les enfants qui obtiennent de meilleurs résultats parmi les six-treize ans.

Tout commence à l'école maternelle. C'est là que le jeune enfant fait lui-même l'apprentissage de l'espace et l'apprentissage de son corps. C'est là qu'il découvre les mouvements et l'évolution. C'est là qu'il peut prendre conscience de son environnement au travers des activités ludiques et physiques. Ainsi que l'a déclaré Georges Belbenoit, rapporteur général du colloque et membre du conseil d'administration de la Ligue française de l'enseignement, « l'école élémentaire doit continuer le travail de l'école maternelle et non préfigurer un travail de formation du premier cycle du secondaire ».

« Au patrimoine génétique, nous opposons le développement du cerveau », explique Albert Jacquard. Les participants au colloque lui ont emboîté le pas en affirmant que la détection est une « sélection artifi-

cielle qui prétend anticiper sur la sélection naturelle par la compétition et en accélérer et amplifier le processus », selon l'expression de Bernard Jeu. Le parcours est pourtant semé d'embûches, puisque personne ne peut s'improviser champion sportif : il ne faut pas que les enfants choisissent quand il est trop tard. Mais peut-on, en revanche, choisir pour l'enfant sa vie d'adulte ? En outre, les réussites précoces sont-elles une assurance pour les réussites futures ? Faut-il y sacrifier les capacités créatrices et ludiques des enfants ? En bref, comment concilier les exigences du sport de compétition et une pratique démocratique du sport, dans le respect total des droits de l'enfant ?

Ces questions ont été soulevées, mais n'ont guère trouvé de réponses. Car le sport est, comme toute autre discipline scolaire, inséré dans un dispositif de sélection. Il n'a pas été facile aux participants d'échapper à cette évidence. Certes, il est, dans ce domaine, « moins dangereux de tarder que d'aller vite, sans toutefois aller au-delà de l'indispensable », ainsi que l'a exprimé, avec un grand art de la nuance, Georges Belbenoit. Il faut effectivement observer attentivement l'enfant dans son développement, pour que toutes les possibilités lui soient offertes en temps voulu. Mais la meilleure pédagogie de la réussite est avant tout une évaluation précise de l'enfant plutôt que « détecter et rejeter tous ceux qui sont considérés comme ne pouvant pas réussir, donc assurer le succès à un petit nombre seulement », a-t-il encore expliqué tout en ajoutant : « Bien entendu, il ne s'agit pas seulement d'une affaire d'éducation. Il y a des aspects proprement politiques à la conception sportive actuelle. »

Lié intimement au problème de la détection, les participants ont sou-

levé celui de la médecine scolaire : « Il n'existe pas de véritable médecine scolaire », a déclaré Michel Gevrey, secrétaire général du SNI-PEGC ; son rôle devrait être de mesurer réellement l'adaptation nécessaire à l'éducation sportive et physique. Or, d'après l'USEP, la médecine scolaire est actuellement loin de remplir son contrat et les chiffres prévus dans les textes ne sont pas ceux de la réalité. Il y a actuellement treize millions d'élèves et neuf cent cinquante médecins : cela représente un médecin pour treize mille enfants. D'après les instructions du 12 juin 1969, chaque secteur (comportant au maximum cinq mille élèves) devrait comprendre un médecin, deux assistantes sociales, une secrétaire médico-sociale...

Ainsi que l'a rappelé un participant au colloque, « sur la visite médicale d'admission à l'école primaire, repose la totalité de la scolarité élémentaire, y compris pour les activités physiques et sportives, qu'elles soient pratiquées dans le cadre du tiers temps pédagogique ou dans le cadre péri-scolaire ». Les militants de l'USEP n'ont pas manqué de relever que cette situation était dramatique et que la présence active de l'équipe de santé au sein de l'équipe éducative est indispensable pour que celle-ci soit le moyen de mieux éveiller les potentialités de l'enfant et de parvenir à une meilleure prise en compte globale de l'éducation.

En outre, a déclaré Georges Belbenoit, il n'est pas question de concevoir un contrôle médical équivalant à une « protection de la santé contre les dangers du sport ». Au contraire, a-t-il précisé, « les activités physiques et sportives sont un bien qu'on doit offrir à tous ». L'USEP préconise une médecine d'orientation et d'adaptation au sport.

Enfin, dernière donnée du pro-

blème : le rôle des collectivités locales dans le développement du sport, qui ne doivent pas œuvrer seules, mais intervenir sur le terrain avec les partenaires concernés — l'USEP entre autres. La mission des municipalités concerne à la fois l'enfant à l'école (installations sportives) et le sport hors de l'école. Elles doivent développer une réelle politique publique sportive, évitant d'enfermer le sport dans un ghetto. Les associations ont fréquemment engagé le dialogue avec les élus. Dialogue difficile et parfois inefficace. Les piscines — équipement coûteux — ont été ouvertes, il y a une dizaine d'années dans de nombreuses municipalités, on les ferme maintenant, faute de rentabilité. Or, il faut pourtant que les élus et les associations réfléchissent à une réelle politique

de l'équipement sportif, qui remplacerait celle trop connue, au gré des associations, des « rustines permanentes ». « La collectivité locale est la seule instance de concertation, de décision, de gestion qui soit en mesure de maîtriser l'infrastructure sportive, et mettre au point un projet qui devrait être celui de toute la collectivité » a précisé Georges Belbenoit dans son rapport de synthèse.

« Rien n'est terminé » a déclaré Georges Davezac en concluant la journée de travaux : « Il ne faut pas protéger l'enfant pour mieux l'exploiter demain. L'éducation physique et sportive à l'école n'est pas séparée de l'éducation physique et sportive pour l'ensemble des adultes. Il faut développer des activités physiques et sportives pour tous et non pour une élite : pas de spécialisa-

tion hâtive, pas de choix d'une seule discipline, pas d'intervention d'un seul spécialiste [...] Si pour certains, le haut de la pyramide est important afin de rendre crédible la possibilité de médailles, pour nous il ne s'agit pas de médailles, ou de cinq cents enfants sélectionnés, mais du million d'enfants regroupés dans toutes les activités de l'USEP. »

Les éducateurs que sont les militants de l'USEP ont répondu à la politique de Jean-Pierre Soisson, au brevet d'aptitude physique, à la détection précoce, au sport de haut niveau pour quelques-uns. Ils ont lancé la balle dans le camp des hommes politiques qui élaborent la politique sportive de la France. Mais seront-ils entendus ?

Nicole Gauthier

les inquiétudes des maîtres-nageurs-sauveteurs

Qui enseignera la natation aux élèves de l'école primaire en 1982, date à laquelle sortiront des écoles normales les premières promotions d'instituteurs ayant bénéficié de la nouvelle formation qui comporte des « UV » de natation ? C'est ce que se demandent avec inquiétude les maîtres-nageurs-sauveteurs.

La question se pose en effet dès maintenant. Employés par la commune, les maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS) doivent désormais se faire agréer (1) par les autorités académiques, en tant qu'intervenants extérieurs à l'équipe pédagogique. Beaucoup d'entre eux ont refusé de signer cet agrément dans lequel ils voient une menace car il les place sous la dépendance de l'IDEN et, par délégation, du CPC, du directeur d'école et de l'instituteur. Il ne s'agit pas là d'amour-propre mal placé, mais bien au contraire d'une crainte légitime pour l'exercice de leur rôle auprès des élèves, rôle dont ils prévoient à long terme la disparition.

Cette appréhension semble justifiée, comme en témoignent les propos du ministre de l'Intérieur (2) lors d'un débat à l'Assemblée nationale sur ce problème : « Actuellement, c'est dans le domaine de la natation au niveau des écoles primaires que la participation provisoire des maîtres nageurs communaux est la plus souhaitée. En effet, les instituteurs ne sont pas encore suffisamment expérimentés pour assurer, dans toutes les classes, et seuls, l'apprentissage de la natation. » Le mot « provisoire » fait bondir les MNS : « Depuis plus de trente ans, des milliers d'enfants apprennent à nager par notre intermédiaire. A présent, nous sommes des maîtres-nageurs provisoires », s'exclament-ils. D'où l'appel de la Fédération française des maîtres-nageurs-sauveteurs (FFMNS) à refuser l'agrément. Toutefois, ceux qui l'ont fait ont vu les piscines se vider, les IDEN donnant aux directeurs d'école la consigne de ne pas envoyer les élèves dans les

établissements dont les MNS ne seraient pas agréés. « Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'existence d'un texte officiel, même si on peut par ailleurs discuter de l'opportunité de son contenu », déclare Michel Moisan, secrétaire général du SNIDEN. La situation est donc bloquée.

Mais les maîtres-nageurs sont décidés à lutter, avant tout pour la sécurité des enfants. « Pour enseigner la natation, il faut être capable de sauver et de ranimer en cas d'accident. Cela ne peut s'acquérir avec quelques unités de valeur », signalait M. Benech, vice-président de la FFMNS au cours d'une réunion à laquelle ont assisté à Paris, le 6 décembre, près de cent soixante-dix MNS. Rappelant que, « dans l'eau on peut mourir en trois minutes », M. Benech a également évoqué le problème de la responsabilité pénale : « On trompe les instituteurs, car en vertu des articles 319 et 320 du Code pénal, ils pourront eux aussi être responsables d'homicide involontaire par négligence et imprudence. » Conscients de ce problème, certains instituteurs (notamment ceux du SNI-PEGC de Saint-Ouen) soutiennent les maîtres-nageurs-sauveteurs. « En aucun cas nous ne pensons qu'une formation d'instituteur, quelle qu'elle soit, ne pourra remplacer l'intervention spécifique des maîtres-nageurs ou d'un personnel spécifiquement formé à l'enseignement de la natation », indique de son côté Michel Gevrey, secrétaire national du SNI-PEGC qui se déclare prêt à rencontrer les responsables de la FFMNS. Entrevue qui ne manquera pas d'avoir lieu, car les MNS sont bien décidés à sensibiliser instituteurs et parents d'élèves au problème de la sécurité dans l'enseignement de la natation.

Michaëla Bobasch

(1) Circulaires interminist. n°s 79.161.B et 79.142 du 27-4-79.

(2) Compte rendu paru au J.O. du 15-9-79.

la loi d'orientation en miettes

A LA STUPEFACTION générale, l'Assemblée nationale a adopté, par 279 voix contre 200, un projet de loi proposé par Philippe Seguin, député RPR des Vosges, modifiant sensiblement la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, votée au lendemain de mai 1968. Ce débat s'est fait à la sauvette, en présence d'une dizaine de députés seulement, alors que le projet de loi avait été déposé sur le bureau du président de l'Assemblée au mois de juillet 1978...

Depuis 1968, les présidents d'université étaient élus pour cinq ans et n'étaient pas rééligibles. Désormais, si le Sénat approuve la décision des députés, ils pourront se présenter à nouveau à la présidence de l'université après un premier mandat. Mais il y a plus grave. Un autre député RPR, Antoine Rufenacht, a déposé un amendement qui a également été adopté : le collège élisant les présidents d'université a été largement réduit. Jusqu'à maintenant, ceux-ci étaient désignés par l'ensemble du conseil d'université composé de professeurs, de maîtres assistants, d'étudiants, de représentants du personnel administratif et de personnalités extérieures. Dorénavant, seuls auraient droit de vote les professeurs d'université (corps A), traditionnellement plus conformistes, moins engagés politiquement et pour la plupart syndiqués à la Fédération autonome des syndicats de l'enseignement supérieur, syndicat minoritaire mais regroupant la majorité des « mandarins ». Les maîtres assistants qui, jusqu'à présent, pouvaient obtenir une dérogation, ne pourraient plus se présenter. La représentativité du président d'université serait réduite à sa plus simple expression.

Le ministère des Universités a soutenu cette proposition, que le gouvernement avait inscrite initialement à l'ordre du jour prioritaire du Sénat.

Mais, malgré une offensive d'Alice Saunier-Seïté auprès des présidents des groupes de la majorité, il la retira quelques heures avant le débat, la renvoyant ainsi à la session de printemps.

Pris de vitesse, syndicats et partis politiques de gauche se sont trouvés devant le fait accompli et comptent maintenant sur la « sagesse » des sénateurs. Le Parti socialiste estime qu'il s'agit « d'un cadeau que le gouvernement fait au RPR », à un moment où les relations dans la majorité sont tendues. Le SNESup (Syndicat national de l'enseignement supérieur), majoritaire chez les universitaires et qui compte plusieurs élus parmi les présidents d'université, a déclaré qu'il « s'agissait d'une régression considérable par rapport à l'esprit de la loi d'orientation, mettant à l'écart des décisions essentielles pour la vie des établissements une grande partie des enseignants et la totalité des autres personnels, des étudiants et des personnalités extérieures ». Pour sa part, le SGEN-CFDT dénonce la « mentalité de repli sur le ghetto » et

affirme que « les étudiants, personnels administratifs et universitaires ne se laisseront pas réduire au rôle de muets du sérail ». Enfin, la FEN a déclaré qu'on voyait dans cette loi « un nouvel épisode d'une « réaction mandarinale » marquée déjà à l'occasion de la réforme des carrières des enseignants chercheurs ».

De leur côté, les étudiants ont également violemment réagi. L'UNEF estime que « cette mesure constitue une régression telle qu'on en revient à un système plus rétrograde encore que celui qui régnait avant mai 68 ». Et même le prudent collectif des étudiants libéraux de France, d'ordinaire assez favorable à la politique d'Alice Saunier-Seïté, « déplore qu'aucun représentant des étudiants ne soit plus associé à cette désignation » et « regrette que les structures universitaires n'aient pas fait l'objet d'un débat plus large ».

Liée à la récente réforme du CNRS et à la série de décrets signés par Alice Saunier-Seïté depuis qu'elle est au ministère des Universités, cette loi qui « bureaucratise » la fonction de président d'université, — si elle est votée par l'ensemble du Parlement —, contribuera à neutraliser l'enseignement supérieur et réduit peu à peu la loi d'orientation à une peau de chagrin.

N. G.

les vacances 1981

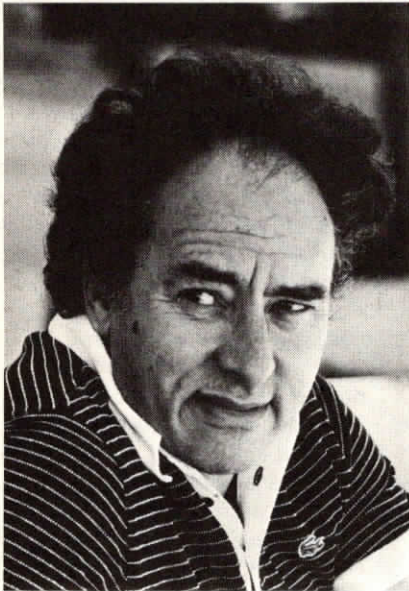
Dans le même temps où Christian Beullac consultait le Conseil supérieur de l'Éducation nationale au sujet de l'étalement des vacances d'été en 1981, paraissait dans le journal *La Croix* une interview où le ministre exposait clairement ses décisions sur ces vacances qui, selon les rectorats, pourraient être fixées entre le 15 juin et le 15 octobre pour une durée de deux mois et demi, et sur les modalités concernant les examens et les conseils de classe, afin de restituer un troisième trimestre à l'enseignement.

La méthode a choqué, c'est le moins qu'on puisse dire, et les représentants des syndicats de la FEN, de la Fédération Cornec, du SGEN-CFDT, du SNC et du SNALC ont quitté la séance du CSEN où les décisions du ministre venaient d'être entérinées de justesse : 28 voix pour, 27 contre et 4 abstentions.

Il est clair que les enseignants, qui n'ont encore obtenu aucune assurance pour la revalorisation indiciaire de leur profession, n'entendent pas que l'on porte atteinte à leurs vacances qui sont depuis longtemps considérées comme une compensation salariale. Le SNES appelle à la mobilisation et à la vigilance, le SNI-PEGC profère des mises en garde et, chapeautant le tout, la FEN dénonce « un texte qui conduit au désordre, à l'inégalité et à l'absurde, et qui sera cause de graves perturbations dans la vie des enfants et de leurs familles ».

et vous l'école ?

Serge Baudo
chef d'orchestre



« LE COTE le plus extravagant de notre enseignement, c'est que l'on apprend tellement de choses, qu'une fois sorti du système scolaire, on a tout oublié. J'en prends pour exemple mes enfants. Ils ont survolé beaucoup de choses, mais rien dans leur scolarité ne leur a permis de trouver leur voie. Au contraire, au lieu d'éveiller leur intérêt pour un certain nombre de matières, de telle manière que ce soit un stimulant pour un choix, une orientation ultérieure, l'école n'a engendré en eux que confusion et découragement. » Ainsi s'exprime Serge Baudo, chef et directeur de l'Orchestre de Lyon.

Pour lui, l'un des buts de l'école est d'aider les jeunes en favorisant l'émergence de leurs possibilités : « La haine de l'anglais ou l'enchantement de l'italien dépendent pour beaucoup du professeur » dont il souligne « l'influence énorme » sur les élèves. S'il reconnaît que « les parents sont les premiers éducateurs » et que « l'on ne peut pas tout demander à l'enseignant », Serge Baudo estime pourtant que celui-ci a un rôle primordial à jouer car « il est le trait d'union entre l'enfant qui arrive à la maternelle et l'adulte qui va sortir du lycée. Il devrait avoir des critères pour déceler les aptitudes des élèves et en faire une synthèse, une sorte de « radioscopie » qui pourrait aider parents et enfants à s'y retrouver. Or il n'en a pas les moyens ; le système ne le lui permet pas. »

Comment, en effet, accorder suffisamment d'attention à chacun dans une classe de trente-cinq à quarante élèves ? Pour Serge Baudo, « l'enseignement ne se fait pas sur des masses. Ce doit être un travail personnalisé, et il ne faudrait pas dépasser douze élèves par classe ». Il est vrai que lui-même, passé à l'âge de neuf ans de l'école aux classes nettement moins chargées du Conservatoire, est particulièrement bien placé pour témoigner des effets bénéfiques d'un tel type d'enseignement : « J'ai souffert au début car il n'était pas possible de se noyer dans la masse des élèves. J'étais contraint de travailler. Mais j'ai eu la chance de connaître un enseignement où les élèves n'étaient pas des numéros, où chacun existait en tant qu'individu. »

C'est pourquoi, à ses yeux, l'enseignement devrait constituer une priorité : « Il faut dépenser beaucoup d'argent pour l'éducation,

multiplier les recrutements de telle manière qu'il y ait beaucoup de professeurs pour peu d'élèves, mais aussi trier les enseignants sur le volet, car c'est à eux que nous confions nos enfants. Il faudrait investir des fortunes dans la formation des professeurs, car ce sont eux qui formeront une jeunesse cultivée, non pas au sens où tous seront des intellectuels ou des artistes, mais où chacun aura bénéficié de l'occasion de tirer le maximum de ses possibilités, qu'il s'agisse d'exercer un métier qui lui plaise ou de s'adonner à des activités qui le passionnent, l'épanouissent. »

Ce souci de favoriser la découverte, Serge Baudo le met en pratique. Depuis près de trois ans, il accueille des élèves et leurs professeurs durant les répétitions générales. « A l'entracte, ils montent sur la scène et s'entretiennent avec les musiciens qui leur présentent les instruments et répondent à leurs questions. Il n'y a pas de meilleure sensibilisation à la musique, car ni l'écoute de disques, ni l'analyse d'une œuvre ne peuvent remplacer le contact avec les musiciens », estime-t-il tout en se prononçant contre l'approche technique précoce de la musique : « L'étude du solfège à l'école primaire me semble une hérésie. Cela ne peut que rebuter les enfants. Il faut avant tout éveiller leur curiosité musicale. Les jeunes enfants sont sensibles aux masses, aux effets de sons. Après une visite, des élèves de maternelle m'ont envoyé des dessins qui ont été exposés dans le hall de l'auditorium de Lyon. Ces enfants ont exprimé ce qu'ils avaient ressenti. Ils ont traduit la musique par des compositions abstraites, toutes en lignes et en couleurs. »

Propos recueillis par
Michaëla Bobasch

les exclus de l'école

Notre système éducatif, mais, semble-t-il, tout système éducatif, fonctionne comme une énorme machine à sélectionner.

Son objectif premier, généreux et humaniste, est de promouvoir, d'éduquer le jeune enfant pour l'aider à devenir un adulte autonome en pleine possession de ses moyens.

Grosso modo, d'ailleurs, il ne s'en tire pas trop mal.

Mais, comme toute machine, comme tout **système** de masse, il comporte son contraire, il secrète ses « bavures » : pour des milliers d'élèves qui tirent profit de l'éducation scolaire, il en est d'autres que la machine rejette ou qui la fuient, tant ils pressentent qu'ils risquent d'être broyés par elle.

L'association « L'Education » — qui édite notre journal — a voulu qu'on ne les oublie pas, en conviant le recteur Gérard Antoine et René Lenoir, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Santé, chargé de l'Action sociale et auteur d'un ouvrage de référence,

Les exclus (Le Seuil, 1974), à animer un dîner-débat sur le thème « **Que faire des adolescents réfractaires au système éducatif ?** ».

Près de trois heures de discussion ne se résument pas en quelques lignes.

Cependant, en vous proposant de lire l'essentiel des interventions de cette soirée, nous espérons apporter notre contribution à la réflexion sur un problème que notre société ne pourra pas éternellement occulter.

REPRESENTANT l'association « L'Education », qui organisait ce dîner-débat, Robert Mandra débute l'introduction à cette rencontre — dont il avait la charge — en évoquant une idée générale, et généreuse, à laquelle chacun sans doute peut souscrire : nous sommes tous victimes d'une double contrainte, coincés entre des aspirations idéales et des réalités pragmatiques. Tous, certainement, nous voudrions « *permettre à tous les jeunes de bénéficier de prestations d'éducation aussi égales que possible, mais c'est un idéal que, dans la vie pratique, nous avons beaucoup de mal à appliquer* ». Ainsi se pose, en effet, la question : que faire des adolescents réfractaires au système éducatif ?

Pour permettre au débat de ne pas trop s'égarer, mais tout en cherchant à l'ouvrir, Robert Mandra proposa de réfléchir sur trois termes contenus dans ce libellé :

que faire ?

Cette interrogation doit porter tant sur le présent que sur l'avenir. Que faire d'abord de tous les jeunes qui sont déjà dans le système éducatif : « *Nous devons prendre en compte ceux qui ne réussissent pas à l'heure actuelle à s'intégrer non seulement à un système éducatif, mais à tout un ensemble de systèmes qui composent notre vie sociale.* » Que faire pour ceux-là, donc, mais que faire pour que cela ne se produise plus ? Ce « que faire ? » a donc deux résonances : aspect de prise en charge, aspect de prévention.

réfractaires

Ce terme aussi a deux sens. Ce peut être un sens positif car être réfractaire, pour un jeune, peut signifier « une opposition tout à fait légitime et constructive pour l'avenir [...] Il y a très vraisemblablement, parmi les adolescents qui n'acceptent pas l'école, des jeunes qui ont des raisons tout à fait valables de la refuser pour se réaliser eux-mêmes ».

Mais ce refus peut être aussi le reflet d'un refus beaucoup plus global qui ne débouche pas sur une attitude positive d'un choix d'autre chose. Or, déclare Robert Mandra, « nous sommes bien obligés de constater que, quel que soit le système éducatif, dans quelque société de développement comparable à la nôtre, à l'Est comme à l'Ouest, il semble y avoir une frange absolument irrépressible de jeunes qui refusent le système éducatif. Population parmi laquelle

se trouvent mélangés ceux qui ont des raisons positives de le refuser et ceux pour lesquels le refus est peut-être la seule façon de s'affirmer ».

système

Robert Mandra se demanda alors quelle est la nature de ce refus ? Est-ce le refus d'une éducation ? Est-ce le refus d'un système éducatif ? Et l'on ne peut alors échapper à cette question : « Comment est-il possible de concilier la notion d'enseignement obligatoire avec la suppression des filières et l'égalisation des chances ? »

En fait, et là s'ouvrait le débat, « on peut se demander, puisque c'est un phénomène quasi général, si ce sont vraiment les jeunes qui refusent un système éducatif ou si ce n'est pas plutôt le système éducatif d'une société qui refuse un certain nombre de jeunes ».

points : d'une part, « les textes qui réglementent les classes de CPPN (classes préprofessionnelles de niveau) et de CPA (classes préparatoires à l'apprentissage) feraient merveille, s'ils étaient appliqués » ; d'autre part, il préconise une « formation professionnelle et une formation générale avec une concertation entre les professionnels et les pédagogues ». Se souvenant également de l'époque où il était chargé, au ministère de l'Éducation nationale, d'une commission pour l'action culturelle en milieu scolaire, le recteur Antoine a demandé : « Ne serait-il pas bon de prévoir, dans les locaux des CES, des actions de formation et de promotion éducatives et culturelles à l'usage des jeunes et des moins jeunes qui éprouvent le besoin de combler leurs lacunes dans les domaines de l'éducation et de la culture ? »

Abordant enfin le problème de la formation des maîtres, Gérard Antoine a proclamé la « mort aux maîtres unidimensionnels que nous sommes tous ou presque, renfermés dans leur discipline, agents du système éducatif, diffuseur de programmes figés ». Dans sa conclusion, il a demandé que « l'enseignant sorte enfin de la pédagogie comme système, du programme comme système, de l'école comme système ».

Répondant, à l'issue du débat, aux protestations véhémentes de la salle, Gérard Antoine a ensuite à nouveau insisté sur l'importance de la formation professionnelle, à mener de pair avec la formation générale : « Il faut conjuguer une formation intellectuelle, abstraite, avec une réelle formation de la main. » Jugeant sévèrement l'enseignement dispensé actuellement en LEP, voire l'enseignement tout court, il a expliqué que « les élèves demandent du vrai concret. Ils souffrent du bricolage — autant que de l'enseignement abstrait ». Répondant à Michel Gevrey, secrétaire national du SNI-PEGC, il a déclaré qu'« effectivement, le collège uni-

Gérald Antoine

DANS son discours d'introduction, le recteur Gérard Antoine a rappelé avec nostalgie l'époque où, chargé de mission auprès du ministre Edgar Faure, celui-ci avait soulevé, sur le système éducatif, de nombreuses questions qui n'ont toujours pas été résolues dix ans plus tard. Il a rappelé que le ministre de l'Éducation de l'après mai 68 avait déclaré, « probablement en février 1969 », que « des garçons et des filles s'emmerdent au lycée. Votre système scolaire, ils le rendent par le nez. Il va falloir me revoir tout cela ». Edgar Faure avait alors demandé à Gérard Antoine de « repenser d'abord tout notre enseignement technique ». C'est également Edgar Faure qui, alors ministre du Travail et des Affaires sociales, avait demandé en juillet 1972 : « Que fait-on à l'Éducation nationale pour les

non-bacheliers ? » Un groupe de travail commun Éducation nationale-ministère du Travail qui devait tenter de résoudre ce problème n'a jamais pu voir le jour. « L'Éducation nationale est un monde qui n'arrive pas à regarder les autres », a déclaré Gérard Antoine.

Tirant les conclusions de son développement, il a considéré qu'« Edgar Faure avait raison », en insistant sur la seule nécessité d'une réforme « en profondeur » de l'enseignement technique. « L'enseignement en LEP ne doit pas être fait par de faux professionnels. Quelqu'un qui n'a pas fait ses preuves dans le métier n'est pas, par définition, qualifié pour enseigner ce qu'il n'a pas su faire », a-t-il ajouté, provoquant des murmures dans la salle.

Le recteur a ensuite soulevé deux

que est un leurre : pourquoi vouloir faire passer tous les enfants dans un même moule ? ».

Enfin, le recteur a conclu en réaffirmant sa conception des relations entre le monde du travail et le monde de l'éducation, conception pourtant violemment critiquée par de nombreux enseignants et

syndicalistes au cours du débat : « Comment voulez-vous que le monde de l'économie et le monde de l'éducation refermés sur eux-mêmes puissent vivre ensemble sans une étroite concertation pour concevoir la formation des enfants qui sont à eux autant qu'à nous ?... »

de population, précisément parce que le contact affectif réel avec le terrain constitue un impératif essentiel. C'est au niveau de chaque individu dans son environnement proche que se joue la partie : à l'oublier, à le négliger, on tomberait dans un bureaucratisme inégalement inopérant (parce que non pertinent par rapport au problème) ;

● *sur l'institution éducative.* Le marxisme et le conservatisme ont ceci de commun qu'ils considèrent l'école comme instituée et exclusivement instituée. Or, elle doit être aussi institutrice, c'est-à-dire capable de contester une norme, et instauratrice de nouveauté. C'est pourquoi elle a besoin de liberté, de droit à l'innovation, de droit à l'erreur. L'action menée par Deligny sur les enfants autistiques met suffisamment en évidence la nécessité de telles conditions de fonctionnement.

Au total, il faut se garder de l'angélisme, de croire que tout va s'arranger simplement, mais aussi ne pas baisser les bras, et entreprendre les actions indispensables en sachant qu'elles seront longues et difficiles : on aura alors une chance de réussir.

Au cours de la discussion, René Lenoir, soulève quelques idées complémentaires, remarquant notamment l'importance de l'espace bâti, et notant au passage que, bien souvent, « les aménageurs aménagent mal ». Il indique sa conviction que « toute société est pathogène » et qu'il convient donc d'en tenir compte pour conduire les actions collectives indispensables, ce qui implique en particulier, au plan administratif et politique, la mise sur pied d'opérations coordonnées entre les divers ministères concernés.

René Lenoir

RENE LENOIR choisit de poser le problème comme phénomène d'exclusion. Il en décèle trois causes fondamentales :

● *dans l'individu lui-même.* C'est l'effet de tout notre héritage historique de violence ; dès la naissance, dit joliment l'orateur, « nous ne sommes plus des enfants de chœur ». Chaque forme de société suscite ainsi ses propres marginaux qui, ailleurs, ne le seraient pas forcément. Les loubards qui sont marginalisés ici seraient, dans une société de chasseurs, plus performants que bien d'autres pourtant parfaitement intégrés, et ce serait éventuellement ceux-ci qui se trouveraient exclus d'une telle communauté ;

● *dans les relations psychosociales.* Le manque de chaleur à l'égard des enfants, l'absence de confiance affective, sécrètent des exclus. Cinq cent cinquante mille mineurs sont actuellement pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, et, sur ce nombre, près de la moitié ont été arrachés à la famille par une décision sociale (celle d'un juge). On constate, en outre, une évolution du QI chez un enfant qui change d'environnement affectif, preuve que la personnalité globale se trouve marquée par les conditions de sensibilité ;

● *dans l'institution scolaire.* On peut dire que c'est elle qui est réfractaire à certains élèves, et non pas l'inverse. Naturellement, il ne saurait être question de tomber dans un « freudisme flou » qui consisterait à adoucir tous les

angles : l'école est une épreuve, parmi d'autres, et elle doit le rester, car, disait justement Freud, « le déplaisir est le meilleur formateur ». Mais, bien entendu, il est impératif d'adapter l'épreuve : dans sa durée, dans son niveau, dans sa nature. Plusieurs expériences témoignent que c'est possible et fructueux, notamment celle menée par Mme Léon Blum à Jouy-en-Josas et celle qui est analysée dans l'ouvrage « L'ilot social et son école ».

Si cette description est juste et si les causes mises en évidence sont effectivement pertinentes, il importe avant tout de proposer des remèdes pour que cesse au plus tôt, et dans les meilleures conditions, une situation inadmissible. Trois types d'actions peuvent ainsi être entreprises :

● *sur le milieu.* Il faut qu'elle soit globale, portant sur l'environnement tout entier. C'est une condition sine qua non. Tout travail partiel serait nécessairement voué à l'échec, comme le démontrent bien les efforts faits dans les « zones grises », c'est-à-dire celles où les conditions défavorables se trouvent cumulées ;

● *sur l'individu lui-même.* Cela implique que les actions soient entreprises sur de petites unités

au cours du débat

LES RAISONS du refus du système scolaire (avec notamment

l'échec du collège unique), la réforme de l'enseignement techni-

que (avec le problème de l'alternance) et la nécessité d'une réflexion sur le travail qui en découle sont les trois thèmes qui se dégagent des interventions du public.

Certains intervenants ont posé le problème de l'échec scolaire en liaison avec celui du collègue unique. Pour Michel Gevrey, secrétaire national du SNI-PEGC, le collègue unique est « un leurre, une duperie magistrale qui va à l'encontre de toute tentative de rapprochement des exclus du système éducatif ». Parmi les six cent mille enfants du quart monde, que deviennent les 10 % qui réussissent à franchir le cap de l'école primaire ? « Ils se retrouvent non pas dans le merveilleux collègue unique, mais en SES ! » s'exclamait-il, dénonçant également les CPPN et les CPA « fleurons de ce système d'exclusion ». « On a raté l'hétérogénéité, on crée des dégoûtés du système scolaire. Il est vrai que nous sommes incapables de reconnaître ce qui existe. L'INRP, pourtant organisme officiel, a réalisé un travail remarquable de réflexion sur les structures de l'école élémentaire. Ecoles à classes de niveau et à classes de soutien, écoles qui ont tenté des expériences de pédagogie différenciée : autant de possibilités pour éviter les échecs. Si le ministre était moins préoccupé de redéploiement, il puiserait dans cet inventaire proposé par un de ses services. »

D'autres ont, eux aussi, dénoncé les lacunes du système et tenté d'en déceler les causes à partir d'une réflexion plus globale. Parmi ces raisons, André Lichnerowicz relevait la rigidité du système qui « a perdu de sa souplesse à un point tel que certains jeunes considèrent paradoxalement le passage à la vie professionnelle comme une liberté par rapport à celui-ci ». Pour Philippe Viannay, vice-président du Centre de formation des journalistes, ce rejet du système vient de ce que « l'on impose à l'enfant une progression mentale

rigoureusement contraire à sa nature. Alors que ses modes d'expression majeurs sont le dessin, la musique, les volumes, on lui impose des méthodes d'acquisition basées sur une accumulation des connaissances et une rupture de sa création. C'est le langage profond de l'enfant que l'on est en train de mutiler. Il n'y a pas de possibilité pour les enfants de se réaliser selon leur dominante dans un environnement scolaire imbécile par rapport à leur nature profonde ». Louis Legrand, directeur de recherches à l'INRP, est du même avis : « Les élèves décrochent face à des méthodes essentiellement verbales, abstraites et cognitives » a-t-il déclaré, dénonçant « le scandale qui consiste à faire disparaître tout ce qui n'est pas strictement intellectuel, verbal et abstrait. Ainsi, les postes d'art plastique, d'éducation musicale et d'éducation physique et sportive ne sont-ils jamais maintenus de façon valable, alors que les enfants ont besoin de s'exprimer, d'agir, de produire et de vivre avec leur corps ».

Passant de l'enseignement général à l'enseignement technique, Louis Legrand ajoutait : « A partir de l'idée qu'il faudrait donner aux enfants un enseignement concret et une formation au travail, se pose tout le problème de l'enseignement technique qui apparaît lui-même comme encore trop intellectuel. On dit alors qu'il faut l'alternance. C'est une aberration, une obnubilation sur de vieux stéréotypes selon lesquels le travail serait gratifiant alors que celui qui est offert aux jeunes est déqualifié et dévalorisant. » « Curieuse manière en effet de valoriser l'enseignement technique que d'en faire un exutoire naturel pour les échecs », remarquait Michel Gevrey qui qualifie de « stolérisme » « cette dangereuse équivoque ». Selon Philippe Viannay « un enseignement de savoir-faire ne peut que rabougir l'enseignement. Former un homme, cela fait perdre du temps. C'est

pourquoi les chefs d'entreprise affectent aux questions d'enseignement ceux qui ont raté ailleurs ». D'où le refus d'avoir « un corps unifié, caporalisé d'enseignants » et la réclamation de « la multiplication d'unités d'enseignement autonomes ».

Cette proposition rejoint celle d'André Lichnerowicz qui voit une manière d'échapper au système par « la création de formules hors système (associatives, par petits groupes) que nous n'avons pas l'habitude d'utiliser ici ». « Les jeunes doivent acquérir une autonomie », ajoutait-il, en soulignant la nécessité d'une réflexion sur le travail, « car ce que nous valorisons actuellement ne sera pas forcément valable demain ». Et de prédire : « Nous avons une situation dans laquelle un quart du secteur tertiaire s'écroulera en moins de six ans. » Opinion corroborée par celle de Louis Legrand : « Si la société industrielle doit se maintenir et se développer, il faut trouver à l'école d'autres sources de formation. » Et de citer l'expérience suivante menée dans un collège technique du bâtiment à propos de l'enseignement du français : « Désirant que l'enseignement du français prenne racine dans la profession, nous sommes allés voir quel français on utilisait dans les ateliers. Or la communication se faisait par monosyllabes ou par gestes. Il n'y avait pas besoin de français. Cela nous a fait beaucoup réfléchir ; les élèves avaient davantage besoin de poésie, de chansons, d'activités gratuites, que d'activités productives. »

IL APPARTENAIT, bien sûr, à celui qui avait introduit le débat d'essayer de le conclure. Robert Mandra voulut le faire en témoignant de sa surprise de n'avoir pas vu apparaître, dans la discussion, un thème qui, selon lui, « imprègne toute notre société et

notre éducation : la notion de compétition et de performance ». Il fit donc, à ce sujet, une longue intervention :

« Nous vivons dans une société, et dans un ensemble de sociétés, où la valorisation des actes, individuels comme collectifs, ne se fait que par comparaison et par vedettariat. C'est vrai quand on comptabilise les médailles aux Jeux olympiques, c'est vrai quand on comptabilise les Prix Nobel acquis par tel ou tel pays pendant vingt-cinq ans, c'est vrai dans tous les domaines, et il est sûr que notre système d'information — alimentant les penchants d'une population dans son ensemble — vise à transformer la compétition et à la dévier vers l'unique résultat de la performance (la compétition est tout à fait nécessaire à l'éducation dans la mesure où elle est considérée comme la possibilité de comparaison d'un individu qui cherche à savoir ce qu'il vaut par rapport à un autre qui lui est opposé). Or, tout notre système éducatif vise à utiliser la compétition plus pour valoriser ceux qui s'en sortent glorieusement que pour aider ceux qui étaient inférieurs à tirer parti de leurs difficultés. Réfléchissons bien à cela : quand on veut apprendre à jouer aux échecs, il faut toujours jouer avec quelqu'un de plus fort que soi ; mais, en réalité, le succès dans une partie n'apprend pas grand-chose. C'est la défaite qui apprend quelque chose à condition qu'on ait les méthodes, les moyens et la marge suffisante pour en tirer des profits. A partir du moment où on se braque sur le succès dans la compétition, on fait de l'exclusion et, obligatoirement, il y a des gens qui se sentent réfractaires à des épreuves dans lesquelles ils savent qu'à tout coup ils sont perdants. »

Ensemble réalisé par
Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier,
Louis Porcher et Jean-Pierre Vélis

de nouvelles réactions

L'ARTICLE paru dans votre n° 400, sous le titre « Le collège unique : chimère ou projet ? », ne peut laisser indifférents les personnels de collège syndiqués au SNC. Il se trouve en effet que notre Commission pédagogique nationale a consacré ses travaux du Congrès 1979 à l'examen des difficultés rencontrées dans le cadre du « collège unique » et à la recherche des remèdes à y apporter.

Nous voudrions d'abord rappeler que le SNC n'est pas, à priori, contre le principe du collège unique. Nous sommes résolument partisans d'une école moyenne ; nous considérons que la structure la plus rationnelle pour l'enseignement paraît être celle qui tient compte de l'évolution psychologique de l'enfant :

- l'école élémentaire (jusqu'à onze ans) qui correspond à l'enfance ;
- l'école moyenne (entre onze et seize ans) qui correspond à la première période de l'adolescence ;
- le lycée (après seize ans) qui correspond à la seconde partie de l'adolescence.

L'école moyenne constitue donc l'étape intermédiaire entre l'école élémentaire polyvalente et le lycée spécialisé en permettant une adaptation progressive à la spécialisation de l'enseignement.

Mais il y a loin de l'école moyenne telle que nous la concevons et le fonctionnement actuel du collège unique. A quoi bon se bercer d'illusions et de faux-semblants : il faut avoir le courage d'écrire que le collège unique est un échec et les témoignages que nos collègues nous font parvenir l'attestent avec vigueur.

« La classe hétérogène, écrivez-vous, est pourtant le corollaire obligé de l'unicité du collège. » Bien sûr, mais a-t-on une idée en haut lieu de l'étendue et de la nature de l'hétérogénéité des élè-

ves de 6^e par exemple ? Les travaux de notre Commission pédagogique nationale nous ont permis de définir, en partant d'exemples précis :

- la nature de cette hétérogénéité : différences importantes d'âge, de physiologie, de milieu social, de connaissances ;
- l'étendue de cette hétérogénéité, surtout examinée sur le plan des connaissances : pas de lecture courante ou *pas de lecture du tout* ; absence de connaissances des mécanismes des quatre opérations ; orthographe déplorable ; différences énormes de compréhension ;

• les causes de cette hétérogénéité : même si elles sont difficiles à cerner même si des collègues souhaitent que soient revues les structures, les finalités, les méthodes de l'enseignement primaire, il faut aussi et surtout insister sur l'importance du milieu familial, le rôle souvent néfaste de la télévision, l'influence de la société actuelle sur le comportement de l'enfant face au milieu scolaire. Enfin, à quoi bon nier le fait que certains élèves refusent totalement l'école et n'en acceptent pas les règles.

La conclusion que nos collègues en tirent est nette : il n'est pas possible d'arriver à un fonctionnement correct dans les conditions actuelles. Les classes hétérogènes ne peuvent exister qu'au détriment des uns et des autres. Il faut en tirer les conclusions.

A la fin de votre article, vous posez une question qui nécessite une réponse très précise de notre part : « Etant donné la fonction spécifique du collège, faut-il entreprendre d'y répondre... par la constitution progressive d'un corps spécialisé pour ce genre de tâche ? » Bien sûr : le collège ne saurait être unique sans que soient

unifiés les corps professoraux qui y enseignent. Le SNC considère qu'on ne peut accepter plus longtemps que des professeurs qui font le même travail, enseignent les mêmes élèves, aient des services et des traitements différents. C'est pourquoi notre exigence est claire : la création d'un corps unique de professeurs de collège qui serait caractérisé par une égalité de service et de traitement mais aussi par une formation spécifique différente de celle de l'instituteur ou de celle du professeur de lycée. Avec une formation théorique sanctionnée par une licence, une formation pédagogique basée sur l'étude de la psychologie de la pré-adolescence, sur l'initiation aux méthodes pédagogiques différentes qu'ils auront à appliquer dans le collège, sur les méthodes d'observation et d'orientation des élèves, les professeurs de collège de demain seront particulièrement aptes à faire passer dans les faits une véritable démocratisation de l'enseignement. A condition, bien sûr, qu'on leur en donne les moyens. Mais ceci est une autre histoire.

H. Chauvineau
secrétaire chargé
des affaires pédagogiques
du Syndicat national des collèges

ON NE PEUT PAS dire que la réforme dont le collège unique est une pièce maîtresse ait été accueillie avec un enthousiasme délirant ou même avec une sympathie chargée de curiosité et d'espérances. Il en sera sans doute ainsi de toute réforme allant du « centre vers la périphérie » pour reprendre une expression de M. L. Legrand. Etait-ce donc que la majorité des enseignants n'était pas consciente de la nécessité de « l'égalité des chances » ? Etait-ce donc que les enseignants ne souhaitaient pas en finir avec le ghetto des classes de transition ? Leur projet, souvent informel, était

autre : classes peu chargées, dédoublement des classes, etc. Or, voilà que l'on impose une hétérogénéité avec pour corollaire : le soutien.

Parlons un peu de cette hétérogénéité. Remarquons d'abord qu'elle existe depuis toujours à l'école élémentaire et qu'elle est même fréquemment renforcée en zone rurale par l'obligation faite au maître de mener de front deux ou plusieurs cours. Remarquons ensuite qu'elle existait déjà au collège, atténuée peut-être par la mise en place de subterfuges comme les classes de niveau. Toute classe n'est-elle pas hétérogène ? Mais la nouveauté de la réforme a été d'agrandir ce que j'appellerai l'intervalle d'hétérogénéité. Ont été en effet désormais accueillis au collège en 6^e les enfants qui, jusque-là, étaient orientés vers les 6^e à programme allégé ou qui étaient maintenus à l'école élémentaire. De là ont jailli les problèmes...

Devant une situation nouvelle, le désespoir passé, les enseignants ont cherché des solutions afin d'éviter, en particulier, une sélection féroce au terme de la 5^e. Ici, on a assisté à un retour habile et déguisé à des classes de niveau. Là, on met en place des groupes de niveau-matière, ce qui est déjà beaucoup plus courageux, etc. Mais je ne connais que peu de collèges où l'on souscrit encore loyalement et intégralement aux termes du projet de réforme en ce qui concerne l'hétérogénéité des classes et le soutien. On me rétorquera sans doute qu'il y eut, après coup, publication de textes rendant possibles certains aménagements. On me répliquera également que les législateurs espéraient susciter certaines réflexions et comptaient sur la capacité d'innovation de chacun face au problème de l'hétérogénéité.

Ce serait à mon tour de rétorquer : « N'était-il pas autre méthode plus pédagogique... pour provoquer les mêmes effets ? »

L'important n'était-il pas de démythifier l'action pédagogique de type magistral, celle où le professeur seul dispense l'information, où la participation n'est que sporadique (du moins par rapport à celle du maître), où la vitesse d'acquisition est supposée identique pour chaque élève, où l'évaluation, qui n'est pas toujours en rapport avec ce que l'on a fait, aboutit à une répartition nécessairement gaussienne des élèves : un tiers de bons, un tiers d'assez bons et un tiers de mauvais... Il s'agit là bien sûr d'une vaste entreprise qui suppose évidemment la promotion réelle de la recherche pédagogique (et les talents ne manquent pas !), sa circulation dans les écoles. Elle suppose aussi que l'animation pédagogique cesse de se concrétiser en des réunions épisodiques souvent inutiles, que de véritables équipes se constituent au niveau par exemple des secteurs scolaires regroupant enseignants du premier et du second degrés. Il est aussi nécessaire que l'on cesse de bafouer — et quelquefois de la bouche même de ceux qui ont la charge d'animation — certaines méthodes et techniques nées de recherches scientifiques dont on n'a pas le droit de rejeter les fruits.

C'est en termes essentiellement pédagogiques que les problèmes de l'éducation doivent être repensés. L'élève étant au milieu du débat, l'enseignant doit apprendre à raisonner les programmes en termes d'objectifs. Un enseignement individualisé, une pédagogie active obéissant au rythme de chaque élève, une vérification constante du niveau d'atteinte des objectifs, telles sont pour une large part les conditions qui assureront la survie du collège unique.

Peut-on changer les esprits en changeant seulement les structures ? Les lois de l'école ont bien du mal à se plier à des décrets magistraux.

Marcel Cadieu
principal de collège

vos opinions

conditions pour un dialogue

La participation est à l'ordre du jour à l'école élémentaire. Alors, voyons un peu ce qu'il en est du dialogue parents-enseignants, premier pas vers cette participation.

Il est 16 h 15. Je reçois les parents ou les représentants de leurs associations, ceci en tant que directeur d'école responsable, et de ma classe, et des deux cent trente autres élèves de l'établissement. Près de nous le courrier du jour, les tableaux, le journal de classe, les fiches de préparation attendent... Dans ces conditions, comment le dialogue pourrait-il être serein ! Mes interlocuteurs ont l'impression de m'importuner. Quant à moi, j'ai déjà l'esprit ailleurs. Ceci étant, il convient de rappeler que le problème de la décharge des directeurs dépasse — et de loin — le seul cadre de la bureaucratie. Animation pédagogique, sécurité et, surtout, dialogue avec les parents sont en jeu.

Lorsque les parents et leurs représentants l'auront bien compris, lorsqu'ils s'engageront avec efficacité, et à fond, dans la lutte pour l'amélioration des conditions de travail des directeurs d'école élémentaire, alors ils feront d'une pierre deux coups : tout en favorisant le dialogue, ils trouveront au sein de chaque établissement un allié précieux.

André Geiger
directeur d'école

vos réactions

« fonctionnement des GAPP »

Dans l'éducation du 8 novembre, il a été indiqué que les traitements des personnels du GAPP, qui sont des enseignants, sont entièrement pris en charge par l'Etat qui assure, s'il y a lieu, l'indemnité compensatrice de logement.

Permettez-moi de rectifier cette information en ce qui concerne le problème précis du logement.

Psychologues et rééducateurs scolaires concourent à l'œuvre commune d'éducation au sein de l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle ils sont nommés comme leurs collègues instituteurs. Aucun texte officiel ne remet en cause leur droit au logement communal ou à l'indemnité compensatrice de logement versée par la commune. La circulaire n° 76-436 du 7-12-76 parue au B.O. ne fait que confirmer leurs droits en la matière.

Jean-Bernard Gicquel
responsable du Groupe technique national
d'aide psycho-pédagogique du SNI

« étudiants étrangers »

Dans votre n° 403 du 29 novembre, vous apportez des éléments de réponse relatifs à l'inscription des étudiants étrangers dans une université française.

Votre réponse précise que « en France, un étudiant étranger peut s'inscrire dans l'établissement supérieur de son choix... Les formalités d'inscription sont les mêmes que pour les étudiants français ».

Je me permets d'y apporter le correctif suivant :

L'inscription des étudiants étrangers dans une université française est soumise à une réglementation, présentant un caractère strict et spécifique, définie par l'arrêté interministériel du 20 décembre 1977 (B.O. n° 2 du 12 janvier 1978). Cet arrêté fait obligation aux étudiants étrangers, candidats à une première inscription dans une université française, d'adresser une demande de préinscription entre le 1^{er} février et le 1^{er} mai précédant l'année universitaire et aux universités de faire part de leur réponse — qui peut donc être négative — avant le 30 juin.

Les dossiers de préinscription sont délivrés par les conseillers culturels auprès des ambassades de France dans les pays étrangers.

G. Vicente
chef du service de la scolarité
université Louis-Pasteur, Strasbourg

D'autres lettres nous sont parvenues, apportant toutes la même précision. Nous en remercions vivement nos correspondants... avec nos excuses pour notre information erronée.

VIENT DE PARAÎTRE

le petit enfant et la poésie



Un numéro extraordinaire de la revue

Poesie □

que tous les parents doivent lire !

**PARENTS !
VOS ENFANTS
SONT DES
POÈTES**

"le petit enfant et la poésie"
par Georges Jean, revue
Poesie 1 publiée par les
Éditions Saint Germain des Prés
(locataire-gérant : le charde midi
éditeur.)

EN VENTE PARTOUT

mobilier
VS

enseignement, réunion, éveil, détente



Catalogue et devis gratuits sur demande
pour tous projets d'équipement

mobilier **VS** s.a.r.l. 28, boulevard de Lesseps, 78000 Versailles. Tél. : 951-05-21

ITRE - VIENT DE PARAITRE - VIENT

VACANCES LINGUISTIQUES 1980



Adolescents - Jeunes - Adultes - Familles

Angleterre - Allemagne (RFA/RDA)
Espagne - Irlande - URSS

- * Stages linguistiques intensifs
- * Séjours avec ou sans cours
- * Hébergement en famille ou en centre de jeunes
- * Excursions et activités culturelles
- * Séjours sportifs ou multisports

Bon à retourner à : Ligue Française de l'Enseignement - Service National Vacances
7 bd St-Denis 75141 PARIS CEDEX 03 - Tél. 277.11.40

BON POUR UNE DOCUMENTATION GRATUITE
VACANCES LINGUISTIQUES 1980

Nom..... Prénom.....
N°..... Rue.....
[] [] [] [] [] Ville.....
code postal

ED 03.01.80

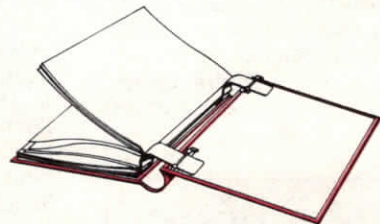
*reliez vous-même
votre collection*

l'éducation

a fait fabriquer à votre intention des

reliures

brevet "Relbrid"



élégantes simples solides maniables

couvertures en toile bleue frappées au dos de notre titre

l'éducation

en vente 2, rue Chauveau Lagarde - 75008 Paris

45F (port payé*) pour la France
50F (port payé*) pour l'étranger

* Ce prix comprend l'envoi à domicile d'un paquet de deux reliures, soit une année de parution par avion, nous consulter

l'éducation

a
retenu
pour vous
cette
semaine

un dossier

Sur la première façade maritime du monde : du Havre à Hambourg. Dans sa série de « Documentation photographique », la Documentation française (29-31 quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07) nous offre un cabotage pédagogique en textes et en photos à travers les rôles économiques et politiques des espaces côtiers de la France, de la Belgique, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, qui constituent une façade se caractérisant par une intensité et une puissance de transports maritimes, mais aussi par un important complexe d'activités littorales entremêlées telles qu'industries, transports vers l'arrière-pays, agriculture, etc. Seules, deux régions dans le monde peuvent rivaliser avec elle, sans toutefois la dépasser : la côte sud du Japon et celle nord-est des Etats-Unis. C'est dire l'importance que revêt un tel dossier dont la cartographie, les documents photographiques et le livret de diapositives (qui porte plus particulièrement sur le littoral belgo-néerlandais, le delta Rhin-Meuse-Escaut et Amsterdam) aident à comprendre l'historique et la puissance des ports, leurs types d'équipement et d'industries, le développement urbain lié à leur importance. Dossier et diapositives sont en vente — séparément : 18 F ; ensemble : 36 F —

à l'adresse parisienne de la Documentation française, ou à celle de Lyon : 165, rue Garibaldi.

un spécial neige

Un inventaire détaillé des perspectives éducatives en séjour de neige, c'est ce que propose un numéro « hors-séries » de **Vers l'éducation nouvelle** (66, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris), la revue des CEMEA. Qu'il s'agisse des conditions du développement de la personne dans la pratique du ski, des méthodes pédagogiques pour l'apprentissage du ski, des classes de neige, du climat de montagne, du rythme de vie et de l'alimentation en séjour de neige, du matériel et de l'équipement, des dangers de la montagne en hiver, de la sécurité, des risques et des garanties, cet ouvrage de 112 pages est la somme des réflexions, des idées, et par là-même des tentatives, des expériences, que les responsables des CEMEA ont émises ou réalisées depuis qu'ils ont commencé à se préoccuper de ces problèmes, en 1948. Il est le résultat à la fois des travaux du « Groupe d'études montagne-neige » et de ceux menés à l'extérieur du mouvement mais avec des objectifs communs, et fera désormais autorité auprès de tous ceux, enseignants, éducateurs, animateurs,

que ces problèmes préoccupent.

une exposition

Celle de l'histoire de l'écriture, prise « au pied de la lettre » par la ville de Saint-Brieuc. C'est à partir du livre de Roger Druet, **La civilisation de l'écriture** (Dessain et Tolra) dont l'éducation a rendu compte dans son n° 367, qu'une exposition éclatée se déroule jusqu'au 1^{er} février. La Bibliothèque centrale, en exposant les livres rares, retrace l'histoire de l'écriture : le Foyer des jeunes s'est ouvert à la civilisation de l'écriture avec les compositions calligraphiques fournies notamment par Roger Druet ; l'annexe de la Bibliothèque reflète l'imprimerie et la vie d'un quotidien grâce à la collaboration d'Ouest-France ; enfin le Centre social présente les travaux des scolaires, comme les « aspects ludiques de l'écriture » que ce soit sous la forme de graffiti, de poèmes, de photos, etc., de tous les jeux possibles et imaginables réalisés en prévision de cette manifestation par des élèves, de la maternelle à la terminale, à partir de la lettre. C'est ainsi toute une ville qui découvre ou redécouvre l'outil premier de la communication écrite : remarquable et rare exposition, programmée pour la ville d'Angers après son séjour briochin.

on prépare

■ **LA RENTREE SCOLAIRE de 1980** dans les établissements d'enseignement pré-élémentaire, élémentaire et spécialisé (circulaire du 15 novembre 1979 - B.O. n° 43).

■ **LE MOUVEMENT annuel du personnel des collèges** : directeurs, sous-directeurs et PEGC (circulaire du 16 novembre 1979 - B.O. n° 43).

on rappelle

■ **LES MODALITES d'aide aux projets d'activités éducatives et culturelles (P.ACT.E.)** spécifiques à chaque établissement (circulaire du 19 novembre 1979 - B.O. n° 42).

■ **LES INSTRUCTIONS** concernant l'admission en sixième et la liaison entre école et collège (circulaire du 21 novembre 1979 - B.O. n° 43).

on précise

■ **LES OBJECTIFS** et les modalités de fonctionnement des **commissions de l'éducation spéciale** : commissions de circonscription et commissions départementales (circulaire du 14 novembre 1979 - B.O. n° 43).

on publie

■ **LE CALENDRIER des concours d'entrée aux grandes écoles en 1980** (circulaire du 20 novembre 1979 - B.O. n° 44).

■ **LES MESURES** tendant à l'alignement des carrières des **maîtres contractuels et agrées des établissements d'enseignement privés** sous contrat sur celles des professeurs et instituteurs de l'enseignement public (décret du 29 octobre 1979 - B.O. n° 44).

■ **LES CONDITIONS** exceptionnelles d'accès à l'échelle de rémunération des **professeurs adjoints d'éducation physique et sportive** pour les maîtres contractuels

ou agrées enseignant l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement privés sous contrat (décret du 29 octobre 1979 - B.O. n° 44).

■ **UNE INSTRUCTION** d'ensemble concernant la gestion des personnels de l'**administration scolaire et universitaire** et des intendants universitaires (instruction du 29 novembre 1979 - B.O. n° 44).

■ **LES DISPOSITIONS** nouvelles concernant les concours et examens de recrutement des **personnels administratifs** (circulaire du 30 novembre 1979 - B.O. n° 44).

on recrute

■ **DES PROFESSEURS** stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au **professorat technique** pour la session de 1980 (arrêté du 9 novembre 1979 - B.O. n° 44).

on modifie

■ **LES TARIFS** de pension applicables dans les établissements d'enseignement public du second degré à partir du 1^{er} janvier 1980 (arrêté et circulaire du 28 novembre 1979 - B.O. n° 44).

■ **LE PROGRAMME ET LE REGLEMENT** de l'examen du **baccalauréat de technicien musique options « instrument » et « danse »** (arrêtés du 5 octobre 1979 - B.O. n° 44).

on organise

■ **UNE COMMISSION** de l'informatique, au ministère de l'Education. Cette commission est compétente pour l'ensemble des services centraux et des services extérieurs et pour les établissements publics ou organismes placés sous la tutelle du ministre (arrêté du 22 octobre 1979 - B.O. n° 44).

■ **LE CONCOURS** national de la **Prévention routière en 1980** et on précise les objectifs et les méthodes de cet enseignement (circulaire du 28 novembre 1979 - B.O. n° 44).

A tous ceux de nos lecteurs désireux de trouver ici la réponse à la question qui les préoccupe, nous rappelons qu'ils doivent nous écrire en nous signalant leur adresse, même si leur anonymat est respecté dans ces colonnes. En outre, qu'ils n'hésitent pas à nous donner le plus de précisions possible quant au cas qu'ils nous exposent, afin d'éviter une réponse qui, faute de certains détails, correspondrait plus à une généralité qu'à leur situation personnelle.

établissements secondaires

Certains lycées sont partagés par décision ministérielle en deux établissements distincts : un collège pour le premier cycle, un lycée pour le deuxième cycle, dotés chacun d'une administration indépendante. Cette mesure crée une situation qui rencontre l'opposition des enseignants et des parents qui ne comprennent pas l'intérêt de cette opération. Pouvez-vous nous en expliquer les raisons ?

La séparation des anciens premiers cycles des lycées dont ils font partie et leur institution en établissements autonomes résultent de l'application de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation et des textes réglementaires subséquents. Le décret n° 76-1305 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation administrative et financière des lycées et des collèges définit le régime de fonctionnement des établissements issus de cette partition. La nature juridique conférée aux établissements fait qu'ils sont nécessairement dotés de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et de l'autonomie financière qui en découlent. L'autonomie financière se traduit par l'existence d'un budget propre établi dans la limite des ressources de l'établissement qui dis-

pose également d'un patrimoine et de biens matériels propres, l'autonomie administrative par l'existence d'organes propres d'administration qui ne peuvent fonctionner que séparément pour chacun des deux établissements. La séparation entre les anciens premiers cycles des lycées devenus collèges et les seconds cycles devenus lycées s'impose donc, sur le plan du droit, à tous les établissements sans exception. Cependant, des accords contractuels entre les administrations peuvent atténuer les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne les locaux, la sécurité, le maintien de l'ordre, et des aménagements peuvent être envisagés également en ce qui concerne le service des différents personnels et notamment des enseignants.

autorisations d'absence

Les règlements en vigueur prévoient un certain nombre de cas où une autorisation d'absence peut être accordée à un professeur ou un membre de l'administration. Mais il existe d'autres situations qui résultent des problèmes de la vie quotidienne : panne de voiture, maladie du conjoint, verglas important, etc. Le chef d'établissement dans le cas d'absence pour ces motifs, peut-il exiger le rattrapage ultérieur des heures d'enseignement non effectuées ? Peut-il demander que l'absence soit sanctionnée par une retenue sur le traitement ?

Il résulte des textes en vigueur que les chefs d'établissement scolaire sont responsables de l'administration de leur établissement sous tous ses aspects. Une réponse ministérielle récente (Sénat — débats parlementaires — séance du 9 novembre 1979) précise ce que le ministère de l'Éducation englobe dans l'exercice de cette responsabilité. Les chefs d'établissement ont auto-

rité sur tous les personnels affectés ou mis à la disposition de leur établissement. Dans le cadre de la déconcentration administrative mise en œuvre au sein du ministère de l'Éducation, a été retenu le principe de la dévolution aux chefs d'établissement des pouvoirs d'attribution des autorisations d'absence de toute nature, exception faite de celles qui continuent à relever de la compétence des inspecteurs d'académie. Les principaux des collèges et les proviseurs des lycées « ont ainsi toute latitude pour apprécier le bien-fondé des absences de courte durée des personnels enseignants dues, par exemple, à des retards ou au règlement d'affaires personnelles urgentes. Par ailleurs en tant que responsables de l'organisation et du fonctionnement pédagogique de l'établissement, ils sont chargés de veiller au bon déroulement des enseignements. Il leur appartient donc de faire remplacer les heures non faites par le professeur intéressé toutes les fois que les nécessités du service ou de l'enseignement l'exigent ». Les chefs d'établissements « tiennent naturellement compte des retards ou absence abusifs lorsqu'ils établissent, outre l'appréciation générale sur la manière de servir de chaque enseignant, leur proposition de notation administrative ou lorsqu'ils arrêtent cette notation en ce qui concerne les PEGC ». Une retenue sur traitement pour les motifs indiqués plus haut « ne pourrait intervenir qu'à titre exceptionnel, hormis bien entendu les cas d'absence, même de courte durée, qui n'auraient pas été justifiés ni autorisés ».

supplément familial

Quelles sont, depuis la dernière réglementation parue, les règles de calcul du supplément familial de traitement ?

Le supplément familial de traitement comporte deux éléments : un élément fixe et un élément proportion-

nel. Pour ce dernier, il a été fixé un taux plancher (calculé à l'indice nouveau 380 ou brut 446) et un taux plafond (calculé à l'indice nouveau 621 ou brut 767).

L'élément fixe se monte à 15 F par mois pour un enfant, 40 F pour deux enfants, 60 F pour trois enfants, avec 20 F par enfants en plus.

L'élément proportionnel est nul pour un enfant. Il se monte à 3 % du traitement mensuel brut pour deux enfants, 8 % pour trois enfants et s'accroît de 6 % par enfant supplémentaire.

langues régionales

Nous aimerions connaître les mesures en vigueur pour répondre à la demande d'un enseignement des langues régionales dans les écoles, les collèges et les lycées. Y a-t-il une formation spécialisée pour des maîtres susceptibles d'enseigner ces langues aux différents niveaux ?

L'arrêté du 22 décembre 1978 relatif aux horaires et aux effectifs des classes de quatrième et troisième des collèges permet aux élèves de la classe de quatrième de choisir une langue locale au titre de l'option de seconde langue vivante. Cet enseignement est organisé lorsque les conditions d'effectifs et de moyens normalement requis sont réunis.

Dans les classes du second cycle long, l'enseignement des langues régionales est organisé dans la mesure où les recteurs donnent aux établissements les moyens nécessaires. Les langues et dialectes locaux peuvent faire l'objet d'une interrogation facultative au baccalauréat (arrêté du 9 janvier 1975).

Pour la formation des professeurs, des stages ont été organisés par les recteurs, stages courts, ayant pour thèmes les langues et les dialectes locaux (300 professeurs ont participé à ces stages en 1978-1979).

René Guy

L'utilisation des machines à écrire dans la classe

La machine à écrire est considérée essentiellement comme un outil de travail réservé aux seuls adultes. Pourtant quel enfant n'a jamais rêvé sinon d'en posséder, du moins de pouvoir en utiliser une ? En découvrant le langage écrit, les élèves ont découvert le texte imprimé et ont pu apprécier la différence de qualité qui peut exister entre une page manuscrite, pas toujours bien écrite et facilement lisible, et une page dactylographiée. C'est pourquoi il paraît intéressant d'introduire la machine à écrire dans les classes afin de familiariser les enfants avec son utilisation et de leur faire connaître les possibilités qu'elle offre.

Il est évident que cette activité ne saurait remplacer l'apprentissage de l'écriture et les exercices qui s'y rapportent, et que l'on n'utilisera pas la machine à écrire pour tous les textes écrits.

Si l'on a réussi à résoudre le problème que pose l'achat de quelques machines, il est important, avant de laisser les élèves les utiliser librement, d'étudier les avantages et les inconvénients qu'elles offrent, leur fonctionnement et leur maintenance. Le premier point surtout apparaît essentiel ; aussi l'instituteur peut-il proposer, en un premier temps, de comparer un même texte dactylographié et écrit par un des enfants. Cette comparaison porte sur l'effet d'ensemble, la présentation et la lisibilité. Une rapide observation suffit pour se rendre compte de la supériorité en ce domaine du premier texte sur le second. La régularité des caractères, des interlignes, permet une meilleure présentation et lisibilité ; le titre en majuscules se détache plus nettement, les lettres correctement formées facilitent la lecture.

Compte tenu de ces constatations, les élèves peuvent déjà déterminer l'usage auquel la machine sera avant tout destinée : elle servira plus spécialement pour tous les textes qui sont à diffuser au sein de la classe, de l'école, du village ou du quartier (journal scolaire, correspondance, etc.). Mais il va sans dire que les enfants doivent avoir la possibilité de l'utiliser dans d'autres occasions (copie d'un poème, d'une histoire inventée ou trouvée dans un livre, d'une recette, lettre à envoyer à un ami, etc.). Ces exercices, dirigés ou non, permettent d'attirer leur attention sur divers aspects de la rédaction

qui restent généralement au second plan, à savoir la présentation, les accents (la distinction n'est souvent pas nette, notamment entre l'accent grave et l'accent aigu), la ponctuation. Ils ont aussi évidemment l'occasion d'apprendre à se servir d'une machine à écrire, mais il faut signaler qu'il n'est pas question de faire des élèves des dactylographes accomplis et donc de leur faire suivre une quelconque méthode d'apprentissage. Chacun doit progresser selon son rythme et l'acquisition d'une certaine dextérité se fait assez rapidement.

L'utilisation de la machine à écrire présuppose une étude commune, puis individuelle, de son fonctionnement. Chaque élève doit rechercher comment placer la feuille, faire un retour à la ligne, revenir en arrière, délimiter un cadre, sur quelles touches il lui faut appuyer pour obtenir un point, une majuscule, etc. Ce travail peut venir se greffer sur une activité en cours et les résultats des recherches individuelles sont ensuite mis en commun : chacun fait part de ses découvertes, de ses remarques (notamment quant à l'ordre des signes sur le clavier), montre le texte qu'il a tapé et donne les explications nécessaires sur la façon dont on procède pour corriger une faute ou obtenir telle disposition.

Mais il est aussi un autre point important à ne pas omettre qui est celui de l'entretien des machines à écrire. Etant relativement fragiles, elles doivent donc être manipulées avec un minimum de précautions, nettoyées régulièrement et recouvertes ou rangées dans leur boîte après utilisation. Le respect de quelques règles simples, définies par l'ensemble de la classe, conditionne en partie la bonne marche de l'activité.

L'introduction de machines à écrire dans une classe, bien qu'elle soit encore rarement réalisée, offre de nouvelles perspectives de travail ; apprendre à s'en servir est à la fois un jeu et un exercice d'attention qui sont loin d'être inutiles ou dénués d'intérêt.

Claire Méral

toujours disponibles

ARTICLES ET DOCUMENTS
PUBLIÉS DANS
l'éducation
DE 1974 À 1977

64 pages 21 x 30 cm
12 F

Commandes à l'éducation
2, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris

CCP 31 680 34 F La Source

sociétés

Daniel Bell
**Les contradictions culturelles
du capitalisme**
PUF, 292 pages

Voici, enfin édité en France, l'un des classiques de la sociologie américaine de la culture. Daniel Bell, à qui l'on doit de nombreux travaux sur la société dite « post-industrielle » énonce une thèse simple : il y a contradiction, dans nos sociétés, entre les exigences économiques (efficacité), politiques (égalité) et culturelles (épanouissement de la personnalité) ; en cette contradiction irréductible se trouve l'explication des conflits sociaux et des tensions du monde capitaliste.

Est-ce très différent dans l'univers « socialiste » ou bien la différence n'est-elle que dans la solution violente des contradictions ? A Prague, au Viet-Nam, au Goulag, en Allemagne de l'Est, les contradictions ont fait l'objet de solutions radicales : le « Biafra de l'esprit » qui révolta Aragon est un exemple de solution. S'il doit en être ainsi, vive les contradictions culturelles !

Catherine Gremion
**Profession : décideurs. Pouvoir
des hauts fonctionnaires
et réforme de l'Etat**
Gauthiers-Villars, 454 p., index

Un des classiques de la science politique est intitulé « Qui gouverne ? ». C'est à répondre à cette question que contribue le travail de Catherine Gremion. Entreprise salutaire dans un domaine où l'on se satisfait bien facilement de mots. Qui décide ? « Ils », « le gouvernement », « la classe dominante » répondons-nous certes, mais encore ? Autant dire que l'opium endort parce qu'il a des vertus dormitives.

Dans cette étude de cas, au contraire, l'auteur suit le cheminement des réformes de l'administra-

tion régionale (mars 1964), pas à pas, afin d'éclairer le mécanisme décisionnel. L'enquête auprès des décideurs permet de dresser une sorte de carte du pouvoir d'Etat et de montrer la répartition entre le pouvoir administratif et le pouvoir politique. Pour connaître l'administration française, pour réfléchir aux « mécanismes » du pouvoir et des décisions, ce travail est précieux. A quand une recherche semblable sur l'administration de l'éducation, sur ses décisions et indécisions ?

Gérard Grunberg, René Mouriaux
**L'univers politique
et syndical des cadres**

Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 232 p., bibliogr., index

Les cadres sont bien mal connus : moyens ou supérieurs, travaillant dans le secteur public ou privé, associés aux professions libérales ou aux techniciens, soupçonnés d'être tantôt les nouveaux privilégiés, tantôt les nouveaux prolétaires de notre société.

L'étude de Gérard Grunberg et René Mouriaux part d'un sondage portant sur 1 481 cadres des entreprises privées. Ces cadres votent pour la majorité actuelle et ce d'autant plus qu'ils sont plus haut dans la hiérarchie de l'entreprise et qu'ils sont mieux rémunérés. La variable la plus explicative de leur comportement semblant être le capital culturel et la trajectoire scolaire, une analyse appropriée des instances de formation des ingénieurs aurait peut-être enrichi notablement cette description par ailleurs précieuse.

Beaucoup reste à faire pour établir une connaissance sociologique de l'univers politique des cadres, comme, d'ailleurs, de bien d'autres groupes professionnels, mais ce livre contribue à lever le voile ; il sera un précieux instrument pour les professeurs de sciences économiques et sociales.

Jacques Fournier, Nicole Questiaux
Le pouvoir du social
PUF, 288 pages

Ecrit par deux anciens énarques

du P.S. spécialistes de la politique sociale, cet ouvrage dresse un bilan polémique de la situation française dans le domaine social. Secteur par secteur les auteurs analysent la situation, indiquent les problèmes et dessinent les choix possibles. La dérive des services collectifs est décrite avec réalisme mais parfois d'un peu loin (ex. : l'éducation) ; il est dommage toutefois que ne soient pas clairement présentés les coûts et les avantages, selon les classes sociales, pour un service donné, de sa « nationalisation » et de sa « privatisation ». Par exemple, qui paie les universités, qui profite de leur service ? Et l'on pourrait multiplier les exemples, du « Concorde » d'Air-France à l'Opéra.

Mais combien de credo s'opposent à de telles analyses et à qui profite l'ignorance à laquelle consentent unanimement les partis ? Ce livre entr'ouvre un peu le rideau, mais bien prudemment, tant semble peser le carcan des bienséances intellectuelles et politiques.

Pierre Surault
L'inégalité devant la mort
Préface d'Alfred Sauvy
Editions Economica, 150 pages

De toutes les inégalités sociales, elle est la pire, la plus cruelle : en fait, elle est la résultante de bien des inégalités de condition de vie. Inégalités de revenus, de dépenses de santé, d'éducation. Métier plus ou moins dangereux, appartement plus ou moins vaste, plus ou moins bien situé, etc. Un économiste, tel la Parque qui selon la légende pesait les âmes, interroge les statistiques. Le diagnostic est implacable : selon que vous serez riche ou pauvre...

Dans sa préface, Alfred Sauvy rappelle comme en une parabole tous ces médecins penchés au chevet de Franco, de Salazar, de Boumediene et, dit-on, aujourd'hui, de Brejnev : plusieurs spécialistes de renommée mondiale. Et pendant ce temps là, à des kilomètres, combien de médecins au chevet du maçon tombé de l'échafaudage, du vieillard

ou de l'ouvrier blessé dans une aciérie? Et cela ne nous étonne même plus.

Orio Giarini, Henri Loubergé
La civilisation technicienne à la dérive. Les rendements décroissants de la technologie
 Dunod, 152 p., bibliogr., index

Entre l'optimisme aveugle et béat des uns et les lamentations de fin du monde des autres, il n'est pas facile de voir clair dans les effets de la technologie sur la croissance économique et sur le bonheur des gens.

Ce livre, qui s'inscrit dans la problématique du Club de Rome, apporte quelques éclairages bien utiles sans toutefois expliquer les phénomènes d'innovation technologique, leur rythme et leur impact.

Denis Clair-Lambert
Le mimétisme technologique du tiers monde
 Editions Economica, 175 pages

Le problème du marché des techniques de production est posé par l'auteur en termes politiques : l'équipement du tiers monde en moyens de productions achetés en Occident ou imités des moyens occidentaux est facteur de dépendance et d'uniformisation. Or plus l'équipement acheté est sophistiqué, plus grande est la dépendance. Que l'on pense, dans cette optique, à l'équipement en technologie audiovisuelle de certains pays, à notre imitation forcée de méthodes pédagogiques américaines. Faut-il alors que chaque pays, chaque culture produise sa propre technologie même s'il doit perdre beaucoup de temps?

Voici un livre qui remet en question plusieurs des postulats qui fondent les politiques de coopération culturelle.

Une hypothèse explicative manque toutefois : et si chaque pays, vendeur et acheteur de technologie, gagnait à maintenir les illusions?

François Mariet

la RTS vous propose

une série

Diffusée dans le cadre des « 24 jeudis » sur TF 1, la série « Les enfants et nous » mettra l'accent, au cours du second trimestre, sur les problèmes psychologiques de l'enfant.

Rappelons ici les principes de cette série : chaque émission, d'une durée de douze minutes, se présente généralement sous forme d'un entretien en direct entre Danièle Lévy, productrice et animatrice de la série, et un spécialiste (pédiatre, psychologue, etc.) capable d'apporter une information aux parents, aux éducateurs, à tous les publics s'intéressant aux enfants, à leur éducation et à leur développement. L'exploitation de ce thème, très vaste, donne lieu à plusieurs types d'émissions : certaines à caractère plutôt médical ou plus spécifiquement pédagogique, d'autres posant des problèmes de sociologie.

Ci-dessous, le programme complet du second trimestre.

• le 10 janvier, **Le sens du sacré**, avec Françoise Dolto.

L'enfant a-t-il une dimension spirituelle? Trop souvent réduit à ses besoins nourriciers et affectifs, n'en a-t-il pas d'autres?

• le 17 janvier, **Le monstre maternel**, avec Julien Bigras, psychanalyste québécois.

Cette notion de monstre maternel concerne le tout petit enfant et ses expériences de carences affectives. Dans son imaginaire, l'enfant conçoit la notion de ce monstre qui serait la mère absente et qui, par son absence même, devient omniprésente.

• le 24 janvier, **La jalousie**, avec Bernard This, psychanalyste.

Toutes les formes de jalousie que peut vivre un enfant sont considérées : par rapport au père, à la mère, aux frères et sœurs. La jalousie, sentiment prédominant chez l'enfant, peut être destructrice. Certains enfants y échappent-ils? Ce sentiment est-il lié à certaines conditions de vie? Qu'en est-il des enfants de familles nombreuses?

• le 31 janvier, **Parler de la mort**, avec le Dr Maurice Berger.

On pense généralement qu'il ne faut pas parler de la mort aux enfants; on la tait, même dans le cas de la mort d'un

parent ou d'un animal familier. L'enfant lui-même n'ose pas en parler et cette sorte de « non-dit » peut le perturber : le refoulement de ces émotions, de ces sentiments, peut provoquer beaucoup de ravages. Maurice Berger, co-auteur du livre **Mourir à l'hôpital**, a pu voir les effets de la mort sur les enfants et, dans une revue médicale, a publié un article intitulé « L'enfant face à une mort dans sa famille. Quelle doit être l'attitude du médecin? ».

• le 7 février, **Les livres amorces**, avec un membre de l'association « La joie par les livres ».

Cette association, dépendant du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, regroupe des bibliothécaires pour enfants qui font des critiques et des fiches sur toute la littérature enfantine publiée. Connaissant bien la qualité des livres, leur niveau par âge, ceux qui « accrochent » les jeunes lecteurs, ils ont entrepris une action culturelle pour favoriser l'accès des livres aux enfants, en leur mettant entre les mains des livres intéressants, des « livres-amorces ».

• le 6 mars, **Garçons et filles dans un monde en changement**, avec Colette Chiland, psychiatre, psychanalyste, chargé d'enseignement à la Sorbonne.

Comment les garçons et les filles peuvent-ils évoluer dans notre société actuelle? Quels rôles se donnent-ils et quels rôles les parents peuvent-ils leur proposer? A qui vont-ils s'identifier?

• le 13 mars, **L'adolescence — Présentation d'une solitude**, avec Claude Morand, psychologue et journaliste.

Cette émission sera un peu le prolongement de la précédente. Elle se fera à partir d'une scène d'une pièce de théâtre sur les adolescents, **Puppet game** de Claude Morand, dans laquelle les comédiens — jouant avec des pantins ayant de multiples significations — montrent comment un enfant devient adulte. La scène illustrant l'émission représente un adolescent, dans une situation médiane, qui lâche le plus petit pantin pour aller vers un plus grand : en fait, il hésite entre sa peau d'enfant et sa peau de futur adulte. L'émission est centrée sur ce malaise de l'adolescent, le problème de sa mutation et sa place dans la société.

• le 20 mars, **Pour les mères et pères, un lieu de paroles**.



Sous réserve, cette émission présentera une enquête réalisée dans un lieu d'échanges : échanges entre les adultes présents et les animateurs, entre les parents et les enfants.

un documentaire

Le prochain documentaire co-produit par le CNDP et TF 1 sera diffusé le jeudi 10 janvier à 16 heures. Intitulé **Les contes du solstice : la vallée perdue**, ce film de Jacotte Chollet et André Voisin présente la « vallée perdue », celle de la Flandonengue, située à 40 km d'Alès, qui, menacée naguère de devenir une vallée morte, abandonnée de ses habitants, connaît aujourd'hui l'espoir de revivre grâce à plusieurs personnes qui ont choisi de s'y installer ou d'y revenir. Ainsi, ce jeune couple de la région parisienne : Serge et Marianne, pour subsister, cultivent leur jardin, et font du tissage artisanal ; ils se sont liés d'amitié avec un couple d'octogénaires habitant le même hameau sans jamais l'avoir quitté. Ainsi également, ces Cévenols qui, contraints de chercher ailleurs un emploi, sont maintenant de retour, animés de la certitude que leur vallée ne doit pas devenir un « désert ». Possédant chacun le sentiment d'appartenir à un même groupe et de lutter dans un même but, tous trouvent dans les métiers de l'artisanat ou dans l'élevage un moyen de vivre. Ce « sang neuf » a permis aux anciens de retrouver une place privilégiée au sein de la collectivité, et ce n'est pas une mince réussite.

à la radio

Après avoir, au cours du premier trimestre scolaire, abordé l'aspect scolaire

de l'orientation — particulièrement sous forme de témoignages de jeunes déjà confrontés aux problèmes du travail —, la série « Choisir sa vie », destinée aux élèves de 5^e, 4^e et 3^e, traitera les émissions du deuxième trimestre dans une optique différente. Celles-ci insisteront sur la distinction de plus en plus importante qu'il convient de faire entre tâches et professions. La même profession peut être différente selon le milieu dans lequel elle est exercée (par exemple, chauffeur routier, à la RATP, de car de tourisme..., ainsi que d'autres catégories très diverses). Au cours d'interviews, les élèves apprennent comment certains professionnels sont arrivés à exercer leur métier, comment ils le concilient avec leur vie privée.

Les deux premières de ces émissions passeront les vendredis 11 et 18 janvier, de 14 h 25 à 14 h 45 sur France-Culture (modulation d'amplitude, ondes moyennes) :

• le 11, **Le monde des affaires.**

Quelle carrière un adolescent qui a choisi les « affaires » peut-il espérer, à l'issue de la classe de troisième ? Quelles sont les voies possibles qui lui permettront de s'orienter selon ses goûts, sa personnalité, ses capacités ? Charles Kaleka, producteur, interroge à ce sujet une conseillère d'orientation et laisse à Sylvie, trente ans, directeur général d'une entreprise d'import-export, de raconter sa propre expérience.

• le 18, **Art et vie professionnelle.**

Pour poser ou faire poser les questions relatives au choix d'une profession artistique, deux témoignages : celui de Sophie, quinze ans, « cas-type » d'un certain nombre d'adolescents plus ou moins intéressés par le dessin (son choix : décoratrice) et celui de Pierre, vingt-deux ans, comédien, qui illustre parfaitement un choix délibéré et cohérent de vie professionnelle artistique.

conférences

■ **Eduquer seul son enfant.** Sur ce thème, l'Ecole des parents et des éducateurs organise un cycle de quatre conférences-débats, d'une heure et demie chacune, qui se dérouleront le mardi à 18 h 30 au 25-31, rue du Moulin-de-la-Vierge, Paris 14^e (métro Plaisance).

• le 8 janvier : **Famille monoparentale et famille conjugale**, avec Nadine Lefaucheur, sociologue ;

• le 15 janvier : **Le parent seul face à la loi**, avec Françoise Augustin, juriste à Inter-Service-Parents ;

• le 22 janvier : **Comment parler du parent absent ?** avec Guy Benoit, médecin psychiatre ;

• le 29 janvier : **Interactions et rôles dans la famille monoparentale**, avec Nadine Lefaucheur.

Frais de participation : 80 F pour prise en charge personnelle ; 170 F pour les organismes sociaux, les mouvements ; tarif étudiant sur présentation de la carte. Renseignements et inscriptions : Ecole des parents et des éducateurs — animation-formation, 4, rue Brunel, 75017 Paris. Tél. : 754-29-00.

COURS

■ **Le Centre américain** (261, boulevard Raspail, Paris 14^e) organise, à partir du 16 janvier, un **atelier bilingue d'interférences socio-culturelles** qui aura pour objet l'étude approfondie du rôle structurant du bilinguisme dans le processus de création chez Kafka, Joyce et I.B. Singer. Ces cours, animés par Jean-Jacques Lebel, seront donnés avec la participation de personnalités connues ; ils auront lieu un mercredi sur deux à 20 h 30. Frais de participation : 120 F pour quatre cours + 15 F de carte. Inscriptions à la caisse du Centre, du lundi au vendredi de 10 à 20 heures et le samedi de 10 h 30 à 13 h 30. Pour renseignements complémentaires : 354-99-92.

stages

■ **Information et relations publiques des associations et des organismes socio-culturels.** Cette session, organisée par l'Union française des centres de vacances et agréée comme unité de valeur CAPASE (E) — découverte des aspects d'une civilisation —, se déroulera à Reims du 21 au

27 janvier. Principaux thèmes prévus : la place des mass médias dans la communication ; quelle transposition possible des méthodes utilisées dans le secteur commercial ? ; conception et mise en œuvre d'une politique d'information en direction des médias ; apprentissage de techniques de relations publiques ; organisation d'opérations de presse ; familiarisation avec le reportage et l'interview radio et télé ; analyse de coupures de presse, de bandes magnéto et vidéo. Pour tous renseignements et inscriptions : UFCV, délégation régionale Champagne-Ardenne, B.P. 394, 51064 Reims Cedex. Tél. : (26) 85-63-88.

■ Dans le cadre de la formation des directeurs de centres de vacances et de loisirs, l'association STAJ (Service technique pour les activités de jeunesse) organise, du 24 janvier au 2 février, en Ile-de-France, une session qui entend permettre à chacun de se préparer à assumer l'ensemble des fonctions — pédagogiques, relationnelles, administratives, financières et matérielles — d'un directeur de centres de vacances. Renseignements et inscriptions : STAJ, 27, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. Tél. : 208-56-63.

cinéma

■ Le ciné-club de la Cinémathèque scolaire de la Ville de Paris propose, pour le mois de janvier, les programmes suivants : les 9 et 10, **Police Python 357**, film d'Alain Corneau, avec Yves Montand, Simone Signoret, François Périer ; les 16 et 17, **Gervaise**, de René Clément, avec Maria Schell, François Périer, Suzy Delair ; les 23 et 24, **Plein Soleil**, également de René Clément, avec Alain Delon, Maurice Ronet, Marie Laforêt ; les 30 et 31, **Souvenirs d'en France**, d'André Téchiné, avec Jeanne Moreau, Michel Auclair, Marie-France Pisier. Les projections ont lieu le mercredi et le jeudi à 20 h 30 à l'adresse de la Cinémathèque : 11, rue Jacques-Bingen, Paris 17^e. Pour tous renseignements : 924-03-79 et 03-86.

loisirs

■ Cycle de conférences-promenades, organisé par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, pour les jeunes de 8 à 16 ans, le mercredi à 14 h 30. Le thème général retenu pour le deuxième trimestre est **La Renaissance** et

le XVII^e siècle.

- le 9 janvier : la vie quotidienne à la Renaissance
- le 23 janvier : la Cour carrée du Louvre et les appartements royaux
- le 6 février : la vie parisienne au XVII^e siècle à travers les collections du musée Carnavalet
- le 27 février : l'Hôtel de Sully et la place des Vosges
- le 5 mars : l'Hôtel de Lauzun et l'île Saint-Louis
- le 19 mars : le château de Maisons-Laffitte.

Frais de participation pour chaque visite : 8 F ; adulte : 10 F. Pour tous renseignements : Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris. Tél. : 887-24-14.

notez aussi

■ Animations régulières et gratuites dans les collections et les expositions du musée d'Art moderne, pour les visiteurs individuels depuis le 1^{er} janvier. A partir des collections du musée, un animateur propose une sensibilisation à l'art moderne et contemporain dans un parcours qui peut aborder des sujets très divers. Le contenu de la visite dépend des suggestions des participants qui sont invités à s'exprimer librement. Ces animations auront lieu tous les jours (sauf mardi et dimanche) de 16 à 19 heures et le samedi à 11 heures. Une animation réservée aux enfants et adolescents non accompagnés aura lieu le mercredi à 14 h 30. Pour tous renseignements : Cellule animation pédagogie, musée national d'Art moderne, Centre Georges-Pompidou, 75191 Paris Cedex 04. Tél. : 277-12-33, postes 46-55 et 46-48.

■ Classes vertes à option musicale. La Fédération nationale d'associations culturelles d'expansion musicale (FNACEM) annonce l'ouverture d'un Centre musical polyvalent dans le Cher, au Châtelet-en-Berry. Ce centre est en mesure de recevoir plusieurs classes transplantées qui pourront être à option musicale. Des stages de formation d'animateurs, des séminaires musicaux et des week-ends culturels s'y dérouleront aussi. Pour tous renseignements : FNACEM, 12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris (tél. : 277-54-00) ou Association régionale d'expansion musicale du Centre, 229, avenue de Grammont, 37000 Tours (tél. : (47) 05-75-03 ou 64-69-36).

l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs de lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, Inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastlé, membre de l'Institut ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Raymond Poignant, conseiller d'Etat ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, Inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.

conseillers auprès de la direction : Louis Cros, Pierre Emmanuel, Jacques Rigaud, Bertrand Schwartz, Dr Guy Vermell.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot.

rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis.

conseiller pédagogique : Louis Porcher.

première secrétaire de rédaction - maquetiste : Suzanne Adells.

secrétaire de rédaction : Michel Bonnemayre.

informations : Michæla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Yves Guyot, Geneviève Lefort, François Mariet, Jerry Pocztar — Marie Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Pierre-Bernard Marquet, Patrick Négronl, Georges Rouveyre.

correspondants : Elisabeth de Biasi, André Caudron, Odile Cimetière, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean Savaric, Jean-Jacques Schaeftel, Gérard Sénéca.

dessins : François Castan.

publicité - développement

Odette Garon - François Silvain.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevallier, vice-président ; Georges Belbenoit, secrétaire général ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Lizarline Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Irène Dupoux, Anne-Marie Franchi, Emile Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin, Bernard Veck.

ESF

nouveautés

dans la collection
«Science de l'Éducation»
dirigée par Daniel Zimmermann

Enseignants et élèves à
L'ÉCOLE DE L'ÉCOLOGIE
par Bernard Blot, Pierre Ferran
Claire Méral et Louis Porcher

LA DEFINITION
DES OBJECTIFS
PEDAGOGIQUES
Bases, composantes et
références de ces techniques
par Jerry Poctzar

Rappels

LE COMMENT DE LA POESIE
par Pierre Dufayet
et Yvette Jenger
(2e éd.)

L'EVEIL MUSICAL
DE L'ENFANT
par Madeleine Gagnard

EDUCATION ESTHETIQUE
ET FORMATION
DES INSTITUTEURS
par Louis Porcher

L'ANIMATION PEDAGOGIQUE
par Raymond Toraille
(2e éd.)

LES EFFETS
DE L'EDUCATION
par Michel Lobrot
(2e éd.)

LA RECHERCHE
EN EDUCATION
par Yves Guyot,
Claude Pujade-Renaud
et Daniel Zimmermann

LES EDITIONS ESF
17, rue Viète
75854 Paris Cedex 17



les éditions ouvrières

Gisèle Prassinos Le ciel et la terre se marient

La nature nous convie
aux noces du monde.
C'est la beauté qui passe
et laisse en nous sa trace.

collection « **Enfance heureuse** »
20284 - 104 pages



Important Editeur Parisien

recherche pour ses différentes collections

manuscrits inédits de romans, poésies, essais, théâtre.
Les ouvrages retenus feront l'objet
d'un lancement par presse, radio et télévision.

Adressez manuscrit et C.V.
à la Pensée Universelle
4, rue Charlemagne, 75004 Paris
Tél. 887.08.21.



Conditions d'édition fixées
par contrat. Notre contrat habituel
est défini par l'article 49
de la loi du 11 mars 1957
sur la propriété littéraire.

BOUVIER - PARIS

15, Rue d'Abbeville - 75010 PARIS Tél. 878-24-88
Métro Poissonnière - Gare du Nord

PIANOS DROITS - PIANOS A QUEUE - CLAVECINS - EPINETTES
ORGUES ÉLECTRONIQUES - classique et variété

Crédit courant ou personnalisé - Leasing (location vente de longue durée)

MAGASIN DE MUSIQUE

TOUTES ÉDITIONS MUSICALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
(vente sur place et par correspondance)

STUDIO 49



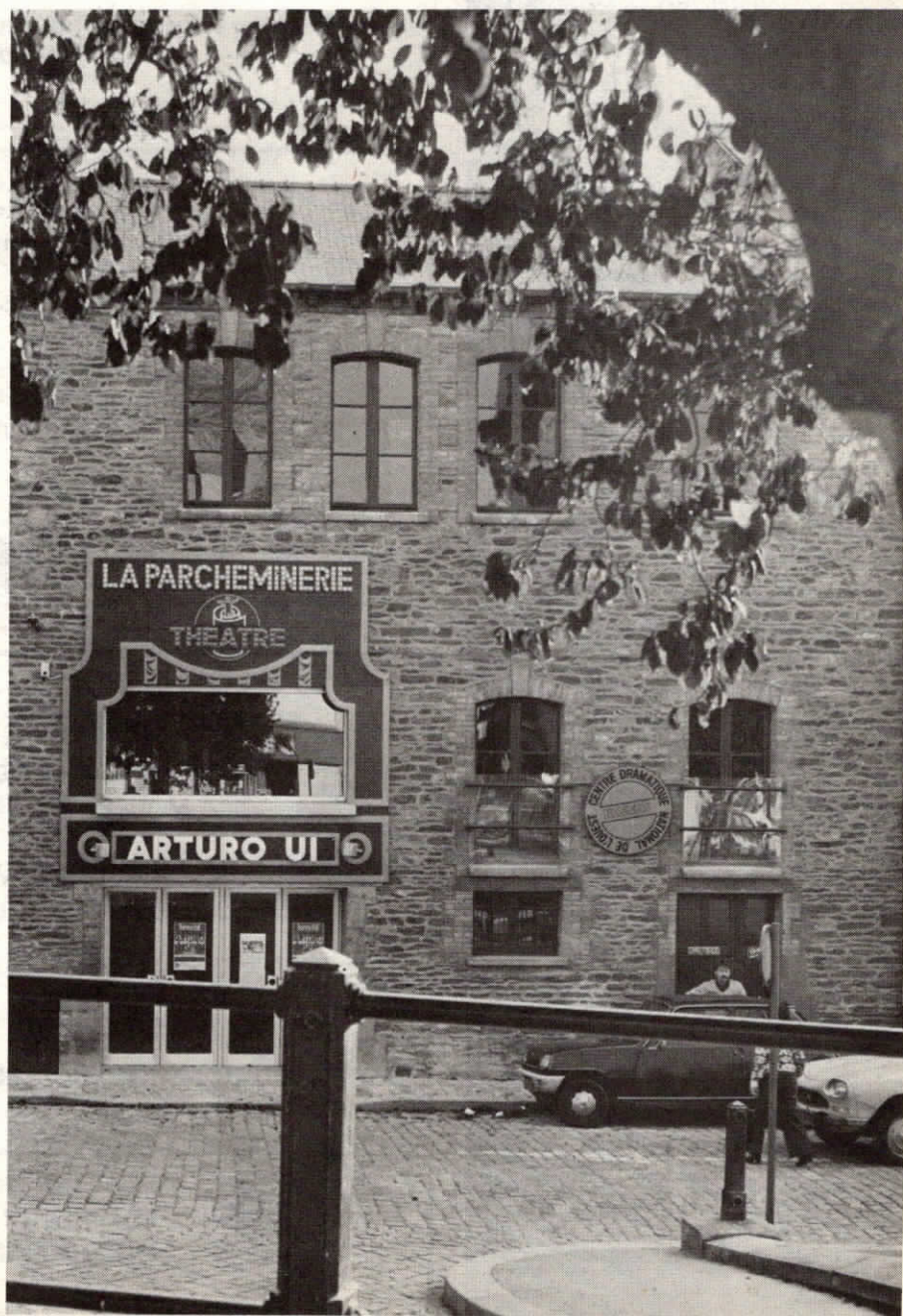
INSTRUMENTS
MUSICAUX SCOLAIRES
INSTRUMENTS A VENT

SONOR



à l'Ouest aussi le théâtre

Faire l'éloge funèbre
d'un théâtre, du Théâtre,
est monnaie courante :
les compagnies meurent,
les salles se ferment.
Qu'est devenu le souhait
de Jean Vilar
de présenter à un vaste
public de « belles et
grandes œuvres » ?
Dans la morosité générale,
on serait prêt
à sonner le glas
de la décentralisation
si, à l'Ouest,
il n'y avait du nouveau.
Là, au lieu de s'affliger
et de mettre la clé
sous la porte,
on construit,
on s'installe, on renaît.
Si, pour d'autres,
les anniversaires
ont un goût de cendre,
ici on regarde l'avenir :
pour ses trente ans,
le Centre dramatique
de l'Ouest — devenu
depuis quelques années
le Théâtre
du Bout du Monde —
s'offre une salle.
Pour la première fois
depuis 1949,
il est enfin chez lui !



C'EST en effet en novembre 1949 que le Centre dramatique de l'Ouest a été créé à partir d'une troupe d'amateurs rennais, animée par Guy Parigot et J.-L. Bertrand : Les Jeunes Comédiens.

Dirigé d'abord par Hubert Gignoux, le Centre répète dans divers bâtiments municipaux (on imagine ce que peut être la répétition d'*Un chapeau de paille d'Italie* dans les salons de l'Hôtel de Ville !), obtient enfin de la ville un local où il installe ses bureaux et ses ateliers, mais donne ses représentations au Théâtre municipal, entre une opérette et un gala des Tournées Baret.

En 1957, Guy Parigot et Georges Goubert succèdent à Hubert Gignoux. Le CDO devient Centre dramatique national mais n'en a pas pour autant SA salle... En 1962, ses deux directeurs s'installent dans un vieux cinéma pour y établir une maison de la Culture en préfiguration. La vraie leur sera confiée en 1968.

Mais les ministres passent : Rennes n'échappe pas au sort des autres maisons de la Culture, tout doit changer ! Sous le règne de Maurice Druon, en 1974, on peut lire dans *Le Monde* une petite annonce recrutant un nouveau directeur pour Rennes... C'est Chérif Khaznadar qui est choisi : il vient, se réclamant du plus grand éclectisme culturel dans la meilleure ligne druonesque. En apparence, cela ne change rien à la vie du Centre toujours dirigé par Guy Parigot (Georges Goubert est parti pour Paris où il a été nommé administrateur du Théâtre de Chaillot). La Comédie de l'Ouest conserve, à

la maison de la Culture, la libre disposition de ses locaux administratifs et techniques, mais elle doit partager les salles de spectacle, ce qui n'est pas sans poser des problèmes. Années moroses et difficiles : le Centre cherche une nouvelle voie, et le public de l'Ouest — comme celui d'ailleurs — se désintéresse plus ou moins du théâtre.

Pour Guy Parigot, c'est l'heure du bilan. Certes, il y a eu des erreurs, des échecs mais, depuis novembre 1949, le CDO a monté cent cinquante spectacles, donné un peu plus de six mille représentations et rassemblé quelque deux millions trois cent mille spectateurs ; il a créé plusieurs pièces d'auteurs nouveaux comme Morvan Lebesque, Pierre-Jakez Hélias, Dario Fo, Vaclav Havel, Guillaume Kergoulay ; il a vu les débuts de comédiens tels que Jean-Pierre Darras, Philippe Noiret, Dominique Paturol, Georges Wilson... Et surtout, il a fait bien plus que cela : il a révélé le théâtre à toute une génération.

Peut-on imaginer, en 1979, ce qu'était le désert culturel qui s'étendait de Caen à La Roche-sur-Yon voilà trente ans ? On a oublié que c'était une hardiesse de jouer Pirandello, que les associations familiales s'indignaient qu'on pût montrer *Volpone* à leurs enfants, qu'on hurlait contre l'avant-garde représentée par... *Le baladin du monde occidental*, qu'on refusait Tchekhov au nom des « valeurs de notre belle France » et que les autorités ecclésiastiques boycottaient

une comédie de Shakespeare ! Grâce au Centre dramatique de l'Ouest, des villes de province condamnées jusqu'alors aux pires sous-produits des tournées parisiennes ont pu enfin voir un théâtre digne de ce nom, des lycéens et des étudiants ont enfin pu découvrir que Molière ou Giraudoux, ce n'était pas seulement un texte... Nombreux sont les enseignants qui auraient pu s'associer à l'enthousiasme de Georges Jean, alors professeur à l'école normale du Mans, qui écrivait aux comédiens du CDO en 1950 : « *Je m'efforce de donner à ces garçons le goût du vrai théâtre dans cette ville du Mans où l'on préfère à l'art dramatique les nus faisandés des Concerts Mayol ou les gueulantes niaises de la saison d'opérette. J'ai bien souvent eu le désir de vous écrire pour vous remercier de ce que vous nous apportez et pour vous dire la profonde impression que vos spectacles font sur nos élèves qui ignorent absolument tout de ce qu'est le théâtre et qui sont contraints cependant, pour le bac, d'avalier Molière, Racine et tous les autres comme des pilules. Vous ne savez pas à quel point votre action corrige nos méfaits involontaires. Après votre représentation de L'Avare, l'an dernier, j'ai pu sortir du texte une substance considérable, et souvent des garçons peu doués dans l'art d'écrire sentent, après un spectacle, leur plume se délier parce que leur imagination n'a plus à travailler sur des fantômes.* »

Dans l'Ouest, à la suite du travail de défrichage accompli pendant trente ans par le CDO, une quinzaine de troupes professionnelles

(sans compter les compagnies d'amateurs) se sont maintenant implantées.

Parce qu'il y a eu un essoufflement, parce qu'il y a eu des erreurs, faudrait-il oublier tout cela ? Parce qu'il devient trop difficile pour le Théâtre du Bout du Monde — succédant au CDO — de continuer à vivre sans avoir la libre gestion d'un lieu spécifique, faudrait-il s'arrêter ? C'est mal connaître Guy Parigot : pour fêter à la fois son cinquante-septième anniversaire, ses quarante ans de théâtre et les trente ans de sa Compagnie, il lui faut une salle à lui.

Cette salle, il la trouve en plein cœur de Rennes : une petite rue au nom évocateur du passé local, la rue de la Parcheminerie, un magasin d'électro-ménager et son entrepôt en austères pierres violettes des bords de la Vilaine. C'est là que le Centre trouvera son quatrième souffle. Pour transformer l'entrepôt en lieu théâtral, la municipalité se contente de cautionner un emprunt d'un million de francs. L'Etablissement public régional accorde une subvention de 250 000 F ; les travaux d'aménagement (soit 750 000 F) sont à la charge du Centre, sans qu'aucun budget particulier ne soit dégagé pour assurer le fonctionnement propre du théâtre.

Le 6 novembre 1979, on inaugure la Parcheminerie : une petite salle où cent quarante fauteuils de jute prune descendent en gradins jusqu'à une scène de 7,50 m d'ouverture sur 14 de profondeur, un foyer avec un piano mécanique et des meubles provenant d'anciens décors, quelques bureaux, des loges, un hall qui peut abriter une petite exposition...

Pour l'inauguration, un grand spectacle : *La résistible ascension d'Arturo Ui* de Brecht, mis en scène par Pierre Debauche dont l'aventure professionnelle est bien proche de celle de Guy Parigot. Pour Debauche, le choix de la pièce est



spectacle d'ouverture à la Parcheminerie : « Arturo Ui »
de gauche à droite : Guy Parigot, Yann Le Bonniec, Sébastien Kéran,
Lisette Olivier et M.-J. Bretonnière

du 3 au 9 janvier, par le Théâtre Eclaté, d'Annecy

Français, encore un effort si vous voulez être républicains, de Sade
mise en scène : Alain Françon

du 30 janvier au 8 février, par le Théâtre de l'Alibi, de Rennes

Lazarillo, adaptation de « La vie de Lazarillo de Tormes »
mise en scène : Daniel Dupont

du 9 au 15 février, par le Théâtre de la Chamaille, de Nantes

L'été, de Romain Weingarten
réalisation collective

du 25 février au 1^{er} mars

Le fauteuil, de et par René Quellet

motivé par l'actualité : « *Cinq ou six dictatures se sont écroulées en 1979, mais d'autres continuent... Arturo me semble avoir aujourd'hui une signification plus vaste que celle que Brecht lui donnait en 41 et que Vilar a reprise en 60. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer le phénomène hitlérien. Toute cette parabole du trust du chou-fleur, des gangsters de Chicago et du racket va au-delà de la montée du nazisme... J'ai choisi la distanciation par le burlesque et le grotesque.* » Et il est vrai que dans un premier temps c'est le rire qui s'empare des spectateurs devant cet Arturo (Guy Parigot) qui s'efforce avec gaucherie de prononcer

un discours shakespearien, devant ces gangsters (Roger Guillo, Gérard Darman) à l'élégance voyante propre au « milieu » façon rétro, devant ce juge (Guillaume Kergourlay) somnolant pendant le procès, devant ce gargotier (André Reybaz) rinçant les verres avec son grand benêt de fils (Philippe Froger)... Un rire qui grince et qui s'éteint lorsqu'on a compris la leçon : « *Il est encore chaud le ventre d'où est sortie la bête immonde* », un rire qui fait place à l'émotion lorsque, accompagnée par l'accordéon de Lino Léonardi, Jeannette Granval chante les couplets composés par Debauche... Spectacle remarquable de rigueur (Debauche multiplie les

signes, soulignant de façon visuelle la montée du fascisme : ses gangsters vivent selon un rituel précis, accomplissant des gestes codés), spectacle riche en trouvailles, voire en gags qui n'ont rien de gratuit (Arturo s'arrête muet de stupeur devant un de ses gardes du corps — Emilien Tessier — qui s'est fait la tête d'Hitler, clin d'œil adressé à ceux qui pourraient s'étonner que Guy Parigot n'ait pas cherché à s'identifier au modèle de Brecht), spectacle qui se prête à de multiples lectures, spectacle qui consacre une renaissance. Les « anciens » du Centre, ceux qui étaient déjà à l'affiche voilà trente ans semblent avoir subi un vrai bain de jouvence ! Autour de Guy Parigot, éblouissant, irrésistible Arturo, c'est une troupe homogène qui passe avec virtuosité d'un rôle à l'autre. Tous associent une technique sans défaut au plaisir de jouer ensemble. C'est le vent d'une nouvelle aventure qui se lève : on joue à bureaux fermés. Il y a longtemps que cela n'était pas arrivé à Rennes !

Il faut sans doute y voir l'effet dynamisant produit sur le public par la présence d'un lieu théâtral spécifique, d'un lieu où il va « se passer quelque chose ». Pour Guy Parigot, la Parcheminerie n'est pas conçue pour l'unique usage du Théâtre du Bout du Monde. C'est aussi « un lieu d'échange, d'intérêt, de plaisir pour le cœur et l'esprit, un lieu d'accueil aussi bien pour de futurs prosélytes ou pour ces jeunes équipes professionnelles qui aujourd'hui nous accompagnent dans la démarche que nous entendons bien poursuivre à partir du Théâtre de la Parcheminerie » (1).

Après avoir constaté que les hommes de théâtre sont dépossédés de leurs instruments, que l'action culturelle a la maîtrise des outils mais qu'elle ne les partage pas avec les praticiens, Guy Parigot souhaite accueillir les troupes profession-

nelles de l'Ouest (et d'autres régions) en attendant qu'elles aient leur propre lieu. Il ne s'agit pas pour lui d'une démarche systématique, ni d'un moyen de pallier les carences de la politique culturelle : « *La Parcheminerie ne doit pas devenir un garage pour les jeunes troupes, celles-ci seront accueillies dans la mesure où des liens sont tissés entre nous. Ce n'est pas une récupération, une opération dans le style « manteau de saint Martin » ; ceux que nous accueillons, nous les connaissons déjà, ou plutôt nous les reconnaissons.* » Dans les mois à venir, la Parcheminerie s'ouvrira entre autres au Théâtre de l'Instant de Brest, à la Chamaille de Nantes, au Théâtre Eclaté d'Annecy, à L'Alibi de Rennes. Autant de jeunes comédiens et metteurs en scène dont on ferait bien de retenir dès maintenant les noms : L'Instant c'est Bernard Lotti, L'Alibi c'est Daniel Dupont, Annecy c'est Dominique Guihard (ces deux derniers sont anciens élèves du Conservatoire de Rennes).

Le monde du théâtre bouge à l'Ouest : il est symbolique qu'après avoir participé à *Arturo*, deux jeunes formés au Théâtre de Hédé, Jean Le Scouarnec et Philippe Froger, vont s'installer chez eux à Lorient pour y implanter une cellule de création et d'animation.

D'aucuns pourront s'étonner : « Que peut faire une salle de plus ou de moins ? » Ce n'est pas l'avis de Guy Parigot ; pour lui, « *un théâtre permanent dans une ville a une valeur de symbole : on est là et on entend y rester...* » Et il n'est pas besoin d'être rennais pour comprendre le symbole que représente la petite salle aux murs violets, où on joue Brecht et Weingarten face à une maison de la Culture qui programme maintenant les Tournées Baret et dont le spectacle de fin d'année était *Nini la Chance* avec Annie Cordy...

Colette Héliard-Cosnier

(1) *Courrier dramatique de l'Ouest*, n° 10.

POESIE

herbes de l'archipel

Lire des poèmes, et surtout parler de la poésie qu'on a lue, c'est souvent comme côtoyer un rivage : ce que l'on a ressenti se laisse malaisément prendre à la senne des mots et, en fin de compte, on ne ramènera le plus souvent sur les grandes pages de son herbier que des plantes exsangues, aux yeux clos :

« *j'ai remarqué comment
une fleur rouge
est trouée d'obscurité...* »

écrit Claude Held dans *Littoral continu* (104 p. — Editions Paul Mari, 18, rue de Liège, 75009 Paris) où nous sommes sensibles à « une certaine musique » que le poète a su capter et traduire de façon habile, quoique toujours quelque « détail » échappe... Dont on ne saura pas, forcément, l'importance ou l'insignifiance. De grèves bien plus lointaines, et avec une voix plus forte, plus détonante, Jacques Perno nous fait parvenir *La mémoire de soi* (156 p. — Fujii, 7-17 Sekime-chô — 3 Jyoto-ku Osaka, Japon). La couverture de ce recueil est de Younk Hee Park. Les illustrations sont dues à Jacques Koskowitz. Les avant-dire signés Jean Rousselot et Robert Besse. L'herbe provient de Patagonie, de Bangkok, des côtes chiliennes... Quant aux poèmes-cris, comme « Giclées de clous », ils sont dus à Jacques Perno. Les mots en ont été « *bourrés d'acre réglisse* » puis « *durcis de quotidien* », ainsi que le déclare l'auteur. Poésie robuste, roborative, roburite.

José Carlos Rodriguez a fait paraître, en édition bilingue, *El dorado* (96 p. — Editions Luneau-Ascot, 9, rue Ampère, 75017 Paris). La poésie d'essence révolutionnaire de ce jeune Péruvien, vivant actuellement exilé à Paris, mérite d'être entendue, reconnue. José Carlos Rodriguez cherche l'or du temps, « *entre vertiges et constellations, Indiens déchiquetés et splendeur nocturne* », écrit André Laude dans sa préface. Ce cri, qui appelle à la mobilisation générale, se mue parfois en un sanglot

tendre : c'est le cœur lyrique des Indiens Quechas qui s'embrase, comme herbes sèches, sur les hauts versants de l'Altiplano.

En un long poème-océan, Daniel Oster relate, dans *Les aventures du Capitaine Cook* (Seghers, 62 p.), l'aventure du « Captain », naviguant d'île en île à la recherche de sa prose natale. A peine la rive du « Res » est-elle reconnue et l'abordage effectué, que l'aventure commence :

« Il nous faut un nouveau point
[de départ
maintenant que désertée par nos
[anciennes légendes
une grève où la pluie efface les
[pas en glissant vers la mer
nous justifie dans notre histoire. »

Avec : *Le ciel et la terre se marient* (Editions ouvrières, coll. « Enfance heureuse », 104 p.), Gisèle Prassinos nous offre une suite de lavis, où les herbes couchées brillent d'embruns, où la mer et les dunes se jalouent, où la rose jaune encore en bouton distille son futur regard mortel. Les vers sont simples, sensibles, vivants : merci pour ce voyage au bord des terres... Chez le même éditeur, Georges L. Godeau publie *Venez, je vous emmène* (coll. « La Butte-aux-Cailles », 160 p.). Ces poèmes en prose sont souvent des portraits ; parfois des réflexions comme dans « Les grands emballements... il faut en profiter et en moins de deux on couvre trois pages qu'on empêche... lourd d'une cueillette fructueuse. Trois semaines après, on l'inventorie, tout est envolé. Accablé, on s'interroge sur ce branle-bas qu'on a confondu avec autre chose resté là-bas dans les herbes... »

Jean-Vincent Verdonnet, qui fait paraître par ailleurs, aux Editions Saint-Germain des Prés, *La faille où la mémoire hiverne* (160 p.), publie *Pour tout viatique* aux Editions Verticales 12 (coll. « Sang et Racines », 60 p. — Christian Da Silva, B.P. 4, 12300 Decazeville). Cette suite de très courts poèmes est assez remarquable par les questions, les constats, les espérances que les textes délivrent et par une écriture débarrassée de tout éclat, à la fois « affûtée » et confidentielle, comme ces « Confidences, de l'herbe sous la faux » :

« Il a suffi
d'un regard de lavande
pour que recule



le scorpion. »

Il serait dommage de ne connaître Louis Dubost qu'en tant qu'éditeur de la collection « Le Dé bleu », où viennent de sortir un recueil de Jean-Pierre Lesueur, *Ballade Bitume*, et un autre de Luce Guilbaud, *Repaires de la nuit*. Dans une autre collection, « Herbes folles », au minuscule format carré tout à fait propre à la poche, l'imprimeur-typographe-poète publie *L'herbe à poème, ou La tisane du poète* (40 p.), petite anthologie de remèdes anciens par les simples. Louis Dubost (Chaillé-sous-Ormeaux, 85310 Saint-Florent-des-Bois) en a rassemblé les textes, qu'il présente non sans humour en prétendant que la qualité d'un poème est liée au bon état général de celui qui l'écrit. Cette pharmacopée tonique peut être également utilisée, précisons-le, par ceux qui n'écrivent pas de vers !

P. F.

THEATRE

poésie à une voix.

de Yannis Ritsos, *Ismène*
(traduction de Dominique Grandmont)
et *Hélène* (traduction de Gérard Pierret)
Théâtre oblique, courant janvier

C'est au départ, un étrange projet, mais Henri Ronse est l'homme des audaces et des paris. Il entreprend aujourd'hui le premier « tiroir » d'un

« Théâtre des monologues ». Le genre, il est vrai, a déjà ses lettres de noblesse, avec, par exemple *La voix humaine* ou *Le bel indifférent* de Jean Cocteau. Ronse a choisi un autre poète, l'un des tout premiers de la Grèce d'aujourd'hui, Yannis Ritsos, et deux de ses poèmes à une voix, *Ismène* et *Hélène*. Il nous les montre toutes les deux au terme de leur vie, dans une vieillesse qui est aussi la prison de leur solitude. Alors, devant un interlocuteur muet, elles parlent, parlent, parlent... L'une, *Ismène*, revit son enfance, son amour de la vie, son amour de l'amour. Oui, car c'est elle qui avait raison contre le farouche orgueil de sa sœur Antigone, qui n'était peut-être qu'une peur de vivre. L'autre, *Hélène*, est devenue un monstre de laideur, une infirme à demi clouée sur son lit. Elle aussi se souvient et s'interroge sur ce qu'elle a pu être, sur ce qu'on a cru qu'elle était, sur sa légende aujourd'hui presque totalement ensevelie dans l'oubli des morts.

Nous écoutons là deux fort beaux textes, dont le pathétique intérieur nous fait oublier que nous ne sommes plus tout à fait au théâtre. Mais, après tout, qu'importe que notre intérêt ne soit pas soutenu par une action dramatique du modèle classique ? Toutes les tragédies de nos souvenirs sont là, en filigrane, et la modernité de la phrase (soulignée par quelques anachronismes discrets) nous rend ces deux voix encore plus proches de nous.

Oui, étrange projet, et qui exigeait pour convaincre une mise en scène intelligente et sensible — celle de Henri Ronse l'est à la perfection — et deux tragédiennes de tout premier plan — il les a trouvées, Marie-Ange



Marie-Ange Dutheil, avec Michel Marie, dans « Hélène »

peinture est la dépersonnalisation même, est consacré comme un des peintres officiels de notre temps, il n'est pas de peu d'intérêt de lire ce qu'écrit Demetrio Papanoni en préface à l'exposition de la galerie NRA : « *Le livre conçu comme exemplaire unique, en refusant la logique du message de masse, exige du lecteur-spectateur un rapport actif et tend à réévaluer la nécessité du rapport direct d'individu à individu.* » Cette raison, à elle seule, suffit à justifier la visite de cette exposition.

J.-P. V.

Dutheil (Hélène) et Josette Boulva (Ismène). Tous trois nous donnent un rendez-vous avec la poésie qu'il ne faut pas manquer.

P.-B. M.

EXPOSITION

le livre comme œuvre d'art

Quand Gutenberg, alias Johannes Gensfleisch, découvrit la typographie vers 1440 il ne se doutait peut-être pas de la colossale postérité que son invention engendrerait. On peut voir en ce moment — et jusqu'au 12 janvier — quelques-uns des derniers rejets de cette prolifique lignée réunis dans une galerie qui s'est ouverte récemment à Paris (signalement, au passage, que les locaux de cette galerie valent, à eux seuls, le déplacement : répartie sur trois niveaux, la galerie NRA, 2, rue du Jour, est accolée à l'église Saint-Eustache et profite donc, non sans surprise, de certains de ses murs...).

L'exposition regroupe donc des livres d'artistes ; entendons-nous : il ne s'agit pas de livres d'art, mais de livres, objets considérés en eux-mêmes comme support et prétexte d'invention artistique, conçus, de plus, comme exemplaires uniques. Et comme les possibilités d'invention sont multiples, l'exposition, aussi bien, paraphrasant Ponge, aurait pu s'intituler « Le livre dans tous ses états »...

Au moment où Vasarely, dont la

DISQUES

du côté de la Jamaïque

Depuis quelque temps, une drôle de musique envahit le monde occidental. Elle entraîne un déhanchement de l'auditeur et l'oblige à sourire. Ce n'est donc pas à mépriser, en période d'austérité... C'est le reggae, qu'on peut consommer à toute heure et sans danger au-delà de la dose prescrite.

Peter Tosh nous a donné récemment *Mystic Man* (Pathé Marconi, 2 C 068 62914), une suite de chansons de guerre toujours très dures. Car le reggae, sous ses airs doux, est une musique de révolte qui exprime (souvent par l'incantation religieuse) toute la rancœur du peuple noir réduit en esclavage. *Mystic Man* fait de Peter Tosh un leader incontesté de l'anti-racisme.

Le reggae, c'est une revendication de liberté : c'est pourquoi il parle beaucoup de la libéralisation de la marijuana qui joue un grand rôle social et culturel, là-bas, sur l'île. On écouterait avec attention le dernier album de Culture, *International Herb* (Virgin 2933 790, distribution Polydor) qui fonctionne efficacement avec toute la simplicité musicale du reggae, agrémenté de quelques piments occidentaux : les cuivres, par exemple. Un disque indispensable.

Et si vous craignez de vous perdre dans trop d'exotisme, vous pouvez commencer par *Funky punky rock to the music* de Dillinger (If 67273, dis-

tribution RCA) qui allie le disco d'ici aux airs jamaïcains, en un mariage magnifique de couleurs. Dillinger, c'est un hymne à la vie, à la chaleur et au plaisir. Loin du militantisme de Peter Tosh, mais comme lui, et comme tous les autres, très sensuel. Essayez un peu le reggae. Il y a accoutumance, mais ce n'est pas grave.

B. B.

CHANSON

plaisir des yeux et de l'oreille

Une synthèse de la chanson d'inspiration « turco-lyrico-rock » ne sera plus inimaginable lorsque vous aurez vu la belle Armande Altaï qui se produira du 2 au 26 janvier au Petit Forum des Halles, à 20 h 30. Une voix



magnifique qui se promène indifféremment de l'opéra-rock — elle fut la Marie-Madeleine de *Godspell* — à l'opéra tout court, mais qui sait aussi se faire l'interprète de Brel, Kurt Weill, et encore Duke Ellington ou se promener dans le répertoire de Mahalia Jackson ou Janis Joplin. Une envoûtante fée de la scène qui vous permettra d'explorer les volutes d'une voix exceptionnelle.

M. G.

instantanés chinois



La Chine s'ouvre
à l'Occident.
Point de mire d'une
grande curiosité,
elle accueille
des groupes de visiteurs
qui feignent de croire
qu'ils y vont
« en touristes ».
Sans trop d'illusion.
Le tourisme, là-bas,
semble être aussi
très bien « organisé ».
Jacques Erwan
a eu la chance,
il y a peu,
de faire
ce voyage passionnant.
Ni théoriques,
ni didactiques,
surtout pas définitives,
il en a rapporté
des notes impressionnistes
que peut prendre
tout voyageur
tout simplement curieux.
Nous vous en proposons
quelques-unes
à la manière d'autant
de cartes postales.

TOUT VOYAGEUR conserve dans sa mémoire le souvenir d'une Chine « vue » à travers le prisme déformant de sa propre subjectivité et de ses choix idéologiques. Mieux vaut donc admettre sans détours qu'à la relation des faits observés, à la description de situations vécues, se mêleront sans doute impressions, sensations et émotions éprouvées au cours d'un périple de 3 550 kilomètres au sein de ce continent humain de près d'un milliard d'habitants. Gigantesque, multiforme et en proie à de nouvelles mutations. Au fil de l'un des itinéraires classiques qu'empruntent les touristes candidats à l'aventure chinoise : Pékin, l'austère capitale de béton et bitume édiflée autour d'un pur joyau de l'architecture, la Cité Interdite... Nankin, l'ancienne capitale des Ming, « tigre accroupi » — comme disent les Chinois — sur les rives du Yang Tsé Kiang, à l'ombre des trente-deux millions d'arbres plantés depuis 1952... Chenchiang et son monastère du VII^e siècle, perle aux multiples éclats déposée au beau milieu de la campagne chinoise... Shanghai, la plus grande ville de Chine, métropole tentaculaire forte de ses douze millions d'âmes... Hangzhou, caprice de la nature conçu entre lacs et montagnes... Kouloukie, centre de villégiature juché au cœur des Monts Lu Shan et emmitoufflé dans ses écharpes de brume... Canton enfin, qui semble se décomposer dans l'étouffante moiteur tropicale tandis que jonques et sampans filent doucement sur l'eau au gré d'un vent peu

prodigue de son souffle...

Contrastes des paysages, des sites, des visages, des odeurs et même des villes et des campagnes ! Et pourtant, en Chine, les villes se promènent à la campagne et celle-ci s'immisce aux portes des cités... Une campagne méticuleusement entretenue dont — du moins dans cette région Est du pays — pas un arpent n'est laissé à l'abandon : ne faut-il pas nourrir près d'un milliard de bouches ? Succession de vastes plaines fertiles dominées par de hautes montagnes aux pentes boisées... Echiquier des rizières aux cases vert tendre découpées par d'innombrables canaux d'irrigation... Buffles indolents se vautrant dans les mares ou attelés à l'araire... Paysans coiffés du traditionnel chapeau conique et penchés au-dessus des cotonniers... Gestes chez nous oubliés et qui ici président encore à la cueillette, à la dispersion des engrais, aux semailles. En effet, la main-d'œuvre abonde et, de ce fait, la mécanisation demeure, semble-t-il, peu développée : ses excès risqueraient de priver de travail une fraction de la population. Or, on s'accorde à reconnaître actuellement l'existence de plusieurs millions de « sans travail ». Ceux-ci ne reçoivent, dit-on, aucune allocation de l'Etat et restent à la charge de leur famille. L'exode rural serait tragique et quatre-vingts pour cent de la population vivent encore dans les communes populaires des zones rurales, structure créée en 1958 et qui a remplacé les coopératives issues des « équipes d'entraide »



nées à la Libération.

Ainsi, la Commune populaire Cha Jiao, située à 38 km au Sud de Canton, que visitent chaque mois une quinzaine de groupes d'étrangers. Commune modèle ou commune préposée à cette tâche en fonction d'une certaine conception de la division du travail pour éviter de désorganiser la production ? Sans doute les deux à la fois.

Correspondant plus ou moins à une région administrative d'avant 1949 (1), cette commune regroupe plusieurs milliers d'habitants. On en compte ici soixante-douze mille organisés en vingt-cinq « brigades de production » qui, elles-mêmes, regroupent trois cent vingt-huit « équipes de production », unité de base équivalant le plus souvent à un village. Celles-ci cultivent quatre mille quatre cent trente-trois hectares de mûriers, pour l'élevage du vers à soie pratiqué dans la commune, et de canne à sucre dont on récolte le sucre et dont on donne certains éléments à manger aux poissons. La pisciculture est en effet l'une des activités essentielles de cette entité agricole. Vingt-deux entreprises industrielles, travaillant plus ou moins directement pour l'agriculture, développent également leur activité dans le cadre de la commune : chantier naval (construction des bateaux destinés à la pisciculture), usine de chimie (insecticides), imprimerie, usine d'étrépage de câbles, atelier de vannerie... Une partie de

la production est utilisée sur place tandis qu'une autre est achetée par l'Etat.

Pour juguler les sécheresses, les inondations et les calamités naturelles qui sévissaient autrefois en Chine, d'importants travaux d'infrastructure ont été effectués : construction de digues, de canaux, de stations de pompage électriques... C'est, en tout cas, ce qu'affirme l'un des responsables de cette commune. En 1956, assure-t-il, le revenu annuel par travailleur était ici de 161 yuans. En 1978, il se serait élevé à 341 yuans. Aucun hôpital, dit-il, n'existait sur le territoire de la commune avant la Libération. Aujourd'hui il en est huit qui accueillent les éventuels patients. Dont un hôpital central doté d'une centaine de lits et pourvu de services de chirurgie, d'obstétrique, etc. Les soins sont prodigués par des médecins qui pratiquent la médecine occidentale et la médecine traditionnelle chinoise. En outre, un dispensaire fonctionne dans chacune des « brigades ». Grâce à un système coopératif, les soins sont gratuits, moyennant une cotisation mensuelle de trente centimes par personne.

L'enseignement est dispensé aux treize mille élèves par vingt-cinq écoles primaires et secondaires du premier cycle et une école secondaire du deuxième cycle. Mais, l'an passé, seulement vingt étudiants originaires de la commune fréquentaient l'Université.

Pour le divertissement de ses membres, la commune est équipée de trois salles de plus de mille cinq

cents places chacune et chaque brigade possède une salle d'un millier de places environ. Celles-ci permettent à six équipes de cinéma d'y projeter des films et aux troupes professionnelles de théâtre, d'opéra et d'acrobatie en tournée de s'y produire. Au sein des brigades, des groupes d'amateurs s'exercent à la pratique du théâtre ou de la musique. La télévision est généralisée à l'échelon des brigades mais pas à celui des équipes. Certaines possèdent un poste de télévision, d'autres pas. En revanche certains paysans en ont personnellement un. En tout, un parc de quatre cents récepteurs. En fait, les paysans de cette commune consacrent l'essentiel de leur épargne au financement de la construction de leur maison, à l'acquisition d'une bicyclette ou... d'une machine à coudre.

Au chapitre des distractions, le sport compte également ses adeptes : basket-ball (cent trente millions de pratiquants en Chine !), tennis de table et water polo.

Le pouvoir au sein de la commune est assuré par le Comité de gestion, appelé aussi Comité révolutionnaire. Il est élu pour trois ans par un « congrès » qui rassemble les représentants, également élus, des brigades et des équipes de production. Le Comité est dirigé par cinq personnes qui, assure-t-on, ne sont pas obligatoirement membres du Parti. Elles sont en revanche tenues, conformément à une tradition révolutionnaire, de garder le contact avec « les masses » et « la pratique ». Ce

qui se traduit, entre autres, par l'obligation de consacrer cent jours par an au travail de la terre. Les responsables des brigades et ceux des équipes de production, eux, doivent s'y soumettre respectivement deux cents et trois cents jours par an.

A l'issue d'un copieux et succulent déjeuner spécialement préparé à l'intention des « hôtes étrangers » et composé de dix plats de poisson, une visite de divers secteurs de la commune est prévue. Dans un de ses petits bourgs aux rues défoncées et constellées de flaques d'eau que bordent des maisons à arcades, quelques paysans déambulent et s'ingénient à se dérober aux objectifs des photographes. Des enfants vêtus de « débardeurs » courent nu-pieds. Une échoppe ouverte sur la rue propose des objets usuels en vannerie et en poterie, des articles de quincaillerie, des balais... Non loin de là, un journal mural disserte de la démocratie, du centralisme et des « quatre modernisations ».

A quelques « lis » (2), une famille de paysans nous accueille chez elle. Nous ne dérangeons pas : visiblement nous sommes « attendus ». Cela se voit, cela se sent... Deux maisons, l'une ancienne et belle et l'autre neuve, qui n'en forment qu'une. Huit pièces au total dans lesquelles vivent sept personnes : la grand-mère, les parents et les enfants. L'aïeule s'affaire autour du puits de la cour, l'épouse, assise dans une pièce voisine, coud à la machine et le père discute avec nous. Agé de quarante-six ans, il se souvient qu'il a commencé à travailler à quatorze ans. Ses parents étaient des « paysans à revenus moyens » qui louaient des terres pour les cultiver. Les interprètes traduisent au fur et à mesure. Attentif, un jeune homme suit la conversation. Le fils, sans doute ? Non, un cadre de la brigade. Un ventilateur électrique flambant neuf, qui contribue à notre bien-être, m'intrigue. Il coûte, me précise-t-on naïvement, deux cent dix yuans... soit presque dix pour cent du revenu global annuel de toute la famille. Un

luxe ! En réponse à l'une de mes questions, l'homme me dit très spontanément qu'il voit chez lui « assez souvent des touristes »... Autrement dit, cette famille est le modèle que l'on montre aux visiteurs étrangers. Le hasard a cependant voulu que nous rencontrions ensuite à l'improviste une autre famille de paysans. Chez elle également. L'honnêteté commande de reconnaître que les différences entre les deux étaient minimes. Au ventilateur près !

En ville, la vie des grandes artères contraste singulièrement avec celle des petites rues. Les larges avenues de Pékin ou de Shanghai sont le plus souvent encombrées de dizaines de milliers de bicyclettes dont le tintement des sonnettes se mêle au tintamarre des avertisseurs des véhicules utilitaires. En revanche, l'été, les venelles animées de Nankin sont au cœur de la vie quotidienne. La foule y déambule tranquillement, hélée ici ou là par les cris des marchands ambulants de pastèques, et sollicitée par les vendeurs de thé. Une « paisible rumeur » monte de la ville. Sur les trottoirs, des femmes lavent leur linge pendant que des légions d'enfants à l'indiscible sourire, l'air affairé, s'y livrent à leurs jeux, assis autour de petites tables basses. Les vieux, eux, ont installé leurs fauteuils d'osier sur l'asphalte et se reposent en prenant l'air tout en agitant vivement leur éventail. Le soir, aux alentours de 18 heures, les trois générations de la famille — qui souvent cohabitent sous le même toit — se rassembleront sur le pas de leur porte pour dîner dans une étourdissante valse de baguettes...

Il semble que, dans cette partie de la Chine au moins, la misère inhumaine qui gangrène les « favelas » de Rio ou les rues de Bénarès n'ait pas droit de cité : pas de clochards et guère de mendiants, à l'exception toutefois de quelques enfants aperçus à Canton. Les Chinois que j'ai vus m'ont paru en

bonne santé, bien nourris et décentement vêtus.

Les magasins dans lesquels j'ai longuement flâné de Pékin à Canton (non les « Magasins de l'amitié » réservés aux étrangers, mais ceux que fréquentent les Chinois) sont normalement approvisionnés et un nombre considérable de chalands s'y pressent à toute heure du jour pour faire leurs achats. On y trouve de tout — voire trente-six mille articles différents comme au Magasin Numéro 1 de Shanghai ! Des denrées alimentaires (malgré le rationnement du riz, les Chinois en consomment de grandes quantités), articles de quincaillerie, nombreuses marques de cigarettes (la Chine est le second producteur mondial de tabac), bonbons et gâteaux secs, dont les Chinois ont l'air très friands, vêtements, etc. On constate d'ailleurs une nette évolution dans ce dernier domaine : l'uniformité si souvent dénoncée en Occident tend, depuis trois ans, à s'estomper. Plus on descend vers le Sud et plus les couleurs égayent les vêtements. Plus aussi les coupes se diversifient. A la belle saison, garçons et hommes portent souvent des « débardeurs » tandis que les femmes peuvent désormais s'habiller de jupes et de chemisiers. On redécouvre les charmes de la couleur et de la diversité proscrites pendant des années.

Malgré tout, il arrive encore que le visiteur occidental ressente une impression de pauvreté. Du moins en fonction de nos critères de consommation. Une pauvreté relative qui surprend notre conscience de nantis mais qui en même temps la « soulage », comme l'écrivait le romancier italien Alberto Moravia, en 1967, au retour d'un voyage en Chine. L'épanouissement de l'individu ne se mesure peut-être pas à la seule aune du bien-être matériel... Sans doute faut-il aussi, pour tenter de comprendre la Chine contemporaine, faire référence à son passé. Les récits et les témoignages relatifs à ce pays, et antérieurs à 1949, concordent pour décrire un monde de misère, de cruauté et de corruption dans lequel



sévièrent famines, épidémies et catastrophes naturelles. Un passé tragique désormais révolu, ou presque, mais dont il importe, comme les Chinois, de se souvenir si l'on veut comparer. Dans son livre *Quand la Chine s'éveillera* (3), Alain Peyrefitte écrit à juste titre : « *L'observateur de la Chine qui conteste l'immense amélioration du sort des paysans et des ouvriers, des jeunes et des vieux depuis un quart de siècle, n'est pas de bonne foi et son témoignage ne mérite pas d'être retenu.* »

Certes des séquelles de ce passé subsistent et des pratiques séculaires persistent : mariages arrangés et même — si l'on en croit la presse chinoise — actes de sorcellerie. D'autant que le nouveau régime n'a pas, comme on le croit trop souvent chez nous, balayé toutes les traditions. On constate d'ailleurs la permanence de certaines d'entre elles en matière, par exemple, de médecine, d'artisanat, de culture, de cuisine. Mais, le défunt Président Mao lui-même n'affirmait-il pas : « *Le passé doit servir le présent* » ? Une

directive qui, même à l'heure de la modernisation, n'est pas en Chine dépourvue d'actualité.

Les temps changent en effet dans ce pays qui se hâte vers « les quatre modernisations » : la Chine s'éveille et s'ouvre au monde. Une ouverture qui se manifeste dans les domaines politique, économique et culturel. La « Bande des Quatre » qui, semble-t-il, a exercé une véritable dictature pendant la Révolution culturelle, a été arrêtée en octobre 1976. Depuis cette date, les réhabilitations se succèdent, les diplomates chinois parcourent le monde et signent accords sur accords, les hommes d'affaires étrangers accourent en rêvant au pactole que représente ce marché d'un milliard de consommateurs... Madame Mao — l'une des « Quatre » — n'exerce plus sa funeste tutelle sur les arts et les lettres et la vie culturelle chinoise peut désormais se développer conformément à une directive de 1956 du Président Mao :

« *Que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent.* » Et les Chinois retrouvent avec joie des formes d'art et des spectacles dont ils furent frustrés pendant dix ans. Les salles sont comblées d'un public remuant et bavard. Bon enfant et décontracté, il est avare d'applaudissements mais rit de bon cœur et apprécie en connaisseur.

Ce public assiste en foule aux représentations d'opéra, un genre qui associe le théâtre, la musique, le chant, la danse, le mime, l'art du maquillage, l'acrobatie et la pratique de l'esquive dans les combats qui émaillent l'intrigue. Un divertissement visuel autant qu'auditif. Madame Mao avait supprimé le répertoire traditionnel — auquel les Chinois peuvent à nouveau goûter — pour ne laisser subsister que sept opéras révolutionnaires modèles joués pendant dix ans dans toute la Chine...

A Pékin, au mois d'août, *La Maison de thé*, une pièce de Lao She jadis interdite, rassemblait chaque soir mille deux cents spectateurs. Interprétée avec brio par d'excellents

comédiens dont le plaisir de jouer est manifeste, c'est une œuvre didactique qui évoque la misère du passé. Pessimiste, voire fataliste, elle ne cède pas au dogmatisme.

Les comédiens semblent recouvrer peu à peu la pratique de leur art. Comme la plupart des artistes et des intellectuels, ils ne furent guère épargnés par la « Bande des Quatre » dont ils furent même l'une des cibles privilégiées. Parmi les nombreux témoignages émanant de diverses sources et relatifs à cette sinistre époque, mieux que vaut se contenter d'en choisir un. Celui par exemple, recueilli au cours d'une rencontre officielle de la bouche même de Madame Du Zi Fang, une très célèbre comédienne de l'Opéra de Pékin. Grande femme d'aspect fragile, elle nous dit très simplement : « Pendant la Révolution culturelle, je devais passer mes nuits à creuser des tunnels et des abris à la campagne et en montagne. Et c'est en cachette que je poursuivais mes expériences artistiques. Sans doute est-ce pour cette raison qu'à l'époque on me trouvait nerveuse. » Certes, D'autant

que l'opéra chinois postule un entraînement quotidien, qui prolonge une longue période d'apprentissage.

Un comédien de l'Opéra de Pékin commence en effet sa formation dès l'âge de douze ans. A la fin de l'école primaire. La beauté, et la forme du visage, l'aspect physique, les qualités vocales, la diction, les connaissances culturelles et politiques constituent les critères de sélection dont il est tenu compte pour l'admission. « La plupart des candidats, nous précise-t-on, sont des enfants qui ont choisi eux-mêmes cette carrière sans que les parents décident à leur place. Il y eut à certaines époques jusqu'à soixante-dix pour cent de fils d'ouvriers et de paysans parmi les élèves de l'Opéra de Pékin. Mais aujourd'hui, la majorité d'entre eux est issue de familles dans lesquelles ils ont été influencés par l'art. » Les études durent six ans et permettent d'acquérir des bases, de se familiariser avec les jeux de combat et les techniques de chant très spécifiques. Ce n'est qu'à l'issue de cette formation qu'il sera possible de distinguer à quel type de rôle correspond un comédien.

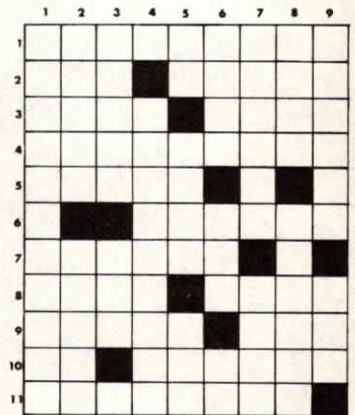
Les autres professionnels du théâtre, eux, entament leurs études après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Ils rentrent alors au Conservatoire qui regroupe quatre facultés : mise en scène, littérature théâtrale, comédie et décoration. Après un examen d'entrée prenant en considération des qualités vocales culturelles et politiques. Le recrutement s'effectue à l'échelle de l'ensemble du pays et les études sont d'une durée de deux à trois ans.

Le public chinois retrouve certes avec plaisir des œuvres dont il fut si longtemps privé. Mais, au-delà du simple « remake » de spectacles antérieurs à la Révolution culturelle, quand la création pourra-t-elle pleinement s'épanouir ?

Jacques Erwan

- (1) Date de la proclamation de la République populaire de Chine.
 (2) Mesure chinoise... comme l'on dit dans les mots croisés.
 (3) Editions Fayard.

problème 337



Horizontalement. 1 - Jeu de boule pratiqué dans une cour. 2 - Salé ou poivré - Langue pipée par un fumeur de chibouque. 3 - Affluent de l'Oubangui - Patrie du continuateur de Buffon. 4 - Jouaient les étoiles. 5 - Graine de champignon toxique. 6 - Répandre la nouvelle. 7 - Couvrir les vitres de glace. 8 - Tira le canon en sautant d'un fût à l'autre - Ne saurait écorner le budget d'un écornifleur. 9 - Qui a su se maintenir sur un siège à caractère éjectable - Séduite. 10 - Rayée du Gotha de l'Olympe pour figurer dans le herdbook - Mise en plis. 11 - Reçoit des pains ou de la galette.

Verticalement. 1 - Boîte dans laquelle il y a du boulot sur la planche. 2 - Béguin dont Tristan était coiffé - Galerie pour ver solitaire. 3 - Amateur de jupons jaloué par Pantal'on - Roman vécu, écrit par Maupassant. 4 - Chevrete jalouée par un mauvais berger. 5 - D'accord à Concord - Ancêtre de Georges Moustaki - On y a joué, jadis à colin-tampon et à chapeau perché. 6 - Celui des Orfèvres n'est pas considéré comme le rendez-vous des perles - Peste d'un vieux choléra - Carte pouvant servir de réponse à une invite. 7 - Instant - Pieds tordus qui feront marcher de travers. 8 - Sybaris ou Capoue - Purifiée. 9 - Aborder l'inconnu - Sur le golf à proximité de Cannes.

solution du problème 336

Horizontalement. 1 - Drogiste. 2 - Ravis-seur. 3 - Opère - Ure. 4 - Me - Albi. 5 - Atèles - An. 6 - Da - Lutant. 7 - Assener. 8 - Is - Serge. 9 - Rat - Ile. 10 - Egout - Las. 11 - Sensément.

Verticalement. 1 - Dromadaires. 2 - Rapetas-sage. 3 - Ove - Ton. 4 - Giroilles - Us. 5 - Usé - Eunecte. 6 - Is - Aster. 7 - Seul - Argile. 8 - Turban - Elan. 9 - Ereinté - Est.

Nous regrettons de devoir informer nos lecteurs amateurs du jeu de bridge de la disparition de cette rubrique à partir de ce numéro.

des livres récents

■ de Roland Trotignon et Guy Hersant, **La Chine quotidienne** (Léoréca)

Une alternance de textes et de très belles photographies en noir et blanc. Préface d'Etienne Manac'h, ancien ambassadeur de France à Pékin.

■ de Jean Guilleau, **Vivre à Pékin** (Plon)
 La vie quotidienne des Pékinois par un Français qui a vécu deux ans dans la capitale chinoise. Une qualité majeure : la modestie.

■ de M.A. Donzé et C. Sauvageot, **La Chine aujourd'hui** (Editions J.A.)

Un guide intelligent et superbement illustré.

une adresse

Pour documentation, livres et renseignements relatifs à la Chine :

Association des amitiés franco-chinoises
 32, rue Maurice-Ripoche
 75014 Paris



Pour vos problèmes de

**CLASSEMENT
PROTECTION
RECHERCHE RAPIDE**

des DIAPOSITIVES, FILMS, PHOTOS,
DISQUES, COURS, DOCUMENTS
DIVERS, nous fabriquons des articles
de classement en matière plastique

« PLASTICLASS »

(en dossiers suspendus ou
albums-classeurs avec feuillets)

NOUVEAUTE :

**Classement de cassettes
et classeurs audiovisuels**

Documentation gratuite sur demande

**DANOU S.A., 4 et 6, pl. Léon-Deubel
75016 PARIS - Tél. : 527-56-19**

**HOMMES DOCUMENTS
ET MIGRATIONS**

Pour l'information des services
sociaux, des associations, des
animateurs, des militants...

Le point deux fois par mois sur :

« Les migrants dans l'actualité :
législation... accueil... »

Abonnement 1 an : 120 F —
Etranger : 200 F

**HOMMES
ET MIGRATIONS**

POUR LA PROMOTION
DES MIGRANTS

Manuels d'alphabétisation

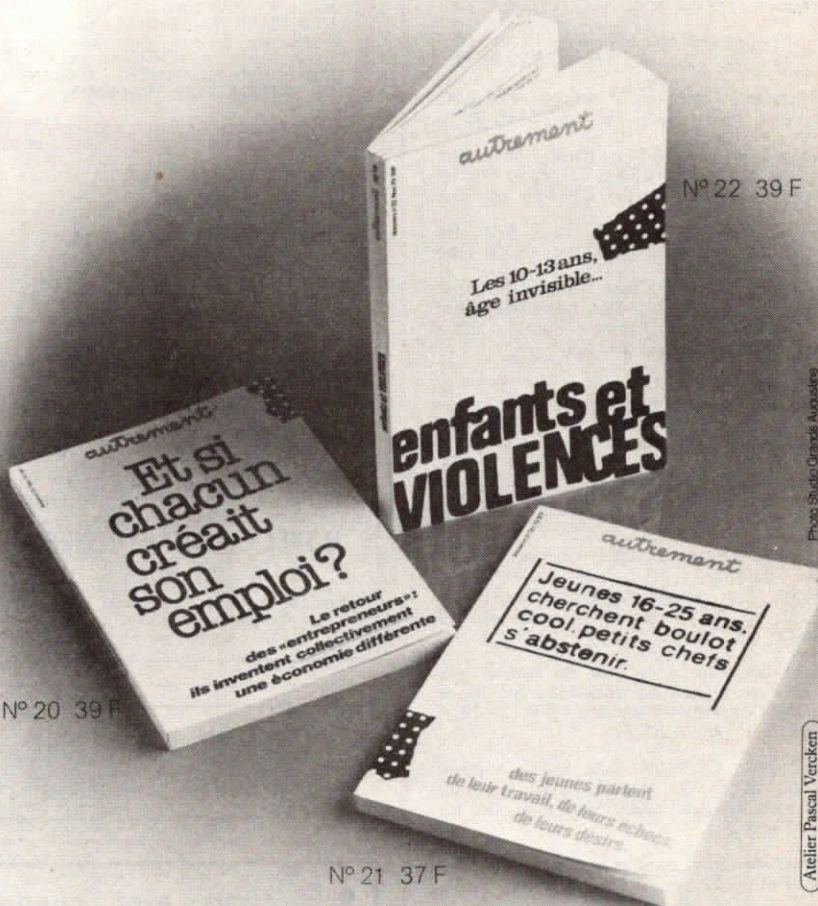
d'initiation au calcul
d'introduction à la vie moderne

Demander la liste à :

HOMMES ET MIGRATIONS
40, rue de la Duée, 75020 Paris
**AMANA - HOMMES
ET MIGRATIONS**
C.C.P. PARIS 1200 - 16 H
Tél : 797-26-05

autrement

DES JEUNES INVENTENT DE NOUVELLES REPONSES



Revue Autrement : six numéros par an qui repèrent, évaluent ce qui bouge
dans les mœurs, les comportements. En vente en librairie ou par abonnement.

Nom :

Adresse :

Je désire m'abonner pour 1 an (180 F - France / 195 F - Etranger)

Je désire recevoir un des numéros ci-dessus (1 ex : 40 F - frais de port inclus).

20 21 22

Joindre paiement : chèque bancaire ou postal à l'ordre de Autrement

Envoyez à **autrement** - 73, rue de Turbigo - 75003 Paris

Photo Studio Grand Anglaise

Atelier Pascal Vercken

échanges et recherches

location (offres)

● Cévennes, mais, tt conf., cheminée, terr., jard., fév., Pâques, Tél. (66) 25-02-37 ou 25-05-37.

● 74-Chatel, ski piste et fond 1 250-2 100 m, appt 4-6 pers., ttes pér. sauf 5-20 avril. Ecr. Denis (préciser appt 90) 74390 Chatel. Tél. (50) 73-21-46.

● Collioure-La Bourboule, coll. loue 2 studios 4 pers., Porteneuve, 19400 Albussac.

● Jura, hiver-été, appt. tt cft 8 pers. Ecr. Faivre P., instr., Vaux Chantegrue, 25160 Malbuisson. Tél. (84) 89-41-83.

● 74-près Annecy, 3 km ski fond, ds villa, cheminée, 4-5 pers., fév. B, C, Pâques 800 F. Tél. soir (50) 68-56-55.

● Nice, prox. mer, petit appt conf., terr., 2/3 pers., juil., tél. (93) 87-42-45.

● Praloup, studio 4 pers., pr. pistes, fév. C, Pâques, intersaison. Tél. (21) 32-43-29.

● 05-St-Léger-les-Mélèzes, ski, F2 tt cft 5 pers., fév. A, Pâq. A. Tél. (90) 79-04-73.

● 05-Merlette, été-hiver, studio 4/5 pers. avec télé, plein Sud. Tél. (92) 51-21-85.

● 05-Vars, studios 4/5 p. conf., sur piste, fév. zone A, C et hors vac. Trépreau Michel, école, 41230 Mur. Tél. (54) 83-84-96 ap. 20 h.

● 05-St-Laurent-du-Cros, 2 gîtes, fév., Pâques, été. Fourès, La Cigalière, 05000 Gap.

● 74-Morzine, gd F2, terr., stand., b. situé, 5 pers., fév. A, Pâq., été, hors vac. scol. Ecr. Chabard, 21, Plaine Fleuris, 38240 Meylan. Tél. (76) 90-57-93 soir.

● 85-Château-d'Olonne, appt nf cft ind., 4 p., jard., soleil, juil., août, sept., 800 m. plage. Ecr. Ardril, rue J.-Verne, 85100 Château-d'Olonne, tél. (51) 32-40-31.

● Courchevel, appt 4-5 pers., Sud, pisc., hiv.-été, Roussel, CES, 59570 Bavay. Tél. (27) 63-14-72.

● Htes-Alpes-Ceilac Sud Briançon, 1 640 m, st. ski, détente, studio conf. 4 pers., vac. hiver, été. Ecr. Michel, 1, r. de Strasbourg, Valmont, 57730 Folschviller ou tél. (8) 792-21-12 ap. 18 h.

● Ski à Gourette, à 10 min. de station, studios et deux-pièces de décembre à Pâques. Ecr. Sté Charentes-Pyrénées, B.P. 8, 16240 Longre. Tél. (45) 31-61-24.

● La Clusaz, Clubhôtel sud, studio 4 pers., sem. ou quinz. 30 mars-13 avril. Hainaut, 122 a, des Sports, 59300 Valenciennes, tél. (27) 30-33-35.

● Villard-de-Lans, appt tt cft, ttes pér. Mme Guillot-Patrique, Les Bains, 38250 Vill.-de-L.

● Val Htes-Vosges, forêts, ski piste fond, appt nf tt cft, linge complet, px intér., très calme, 2-4 pers., fév. B, C, Pâques, mai à sept. Ecr. Zipper Ch., prof., imp. Ste-Barbe, 68140 Munster, tél. (89) 77-34-83.

● Le Mont Dore, chalet 4/6 pers., fév., mai à oct. Mme Desbordes, 49 bd Mal-Joffre, 17390 La Tremblade. Tél. 36-00-49.

CHAISES modernes et rustiques. Envoi franco catalogue B contre quatre timbres.
Ets Jacques MARTIN - 39140 VILLEVIEUX

CONDITIONS D'INSERTION

● 23,50 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.

● EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.

● POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.

● REGLEMENT : Joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.

● FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,30 F joints à la demande d'insertion.

● REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Services des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

hôtels - pensions

Soleil des PYRÉNÉES MÉDITERRANÉENNES

1 200 m

GRAND CALME - AMBIANCE FAMILIALE

climatisme - sports d'été, d'hiver
cadre champêtre - parc - parking
axe S.N.C.F. et R.N. 20

Nombreuses excursions

Carrefour touristique entre Font-Romeu,
Andorre, Espagne

HOTEL TRANSPYRÉNÉEN**

66800 ENVEITG

Tél. (88) 04-81-05

Pension de 90 à 120 F/j ou demi-pension

Conditions familles, groupes,
ouvert toute l'année. Dépliant

NOUS EDITONS

VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN -- MONTE-CARLO

● Si vous avez changé d'adresse soyez assez aimable de nous en prévenir. Joignez une bande d'expédition de la revue, sans en barrer le libellé, et inscrivez lisiblement votre nouvelle adresse soit à côté, soit sur une feuille à part. Merci de joindre deux timbres à 1,20 F pour frais.

● 05-Vars-Claux, stud. 4 p. b. équipé, s/pis-tes, fév. A, print., h. vac. T. (42) 22-21-08.

● 06-Auron, studio 4 pers., conf., février A, B, C, Pâques. Tél. (93) 34-11-75. Ecr. P.A. n° 789.

● Vallauris, villa tt confort, pinède, mer, séjours courts ou lgs. T. (86) 44-05-92 ap. 18 h.

PENSEZ A VOS VACANCES

Rég. Sud-Ouest. Belle plage de sable fin 3 km. Les pins, les dunes. Climat tempéré. Demandez listes locations été. Joindre timbre pour réponse. Agence TALON, Mme Daugas, gérante libre, B.P. 20, 17110 Saint-Georges-de-Didonne. Tél. (46) 05-07-36.

ventes

● St-Germain-des-Près, vds studio caractère, confort, calme, clair, soleil Ouest, prix 120 000 F, visites les sam. et dim. jusqu'à 16 h, 18, rue Guisarde, Paris 6^e.

COTE D'AZUR

+ sûr + facile par collègue informé ttes ventes Cannes à Menton, nomb. lettres enseignants satisfaits, étude grat., rentabilité. Club Laïc, Serv. Education, 72 Cou-lombiers.

automobiles - caravanning

● Vds 305 GRD beige métal., 9 mois, libre 10-01-80. Guillot, 11, r. J.-Ferry, 25600 Nom-may. Tél. (81) 94-37-19.

bateaux

● Vds voilier dériveur 4,45 m. Goutron 77 neuf, impeccable, remorque et accessoires, visible Niort. Tél. (49) 28-24-59 ap. 20 h ou bureau (49) 24-90-66, poste 2310.

centres de vacances

● Dr grande exp. ch. CV ski fév. 80. Ecr. M. Denis, école, 41, rue Piroley, 94500 Champigny. Tél. 885-50-77.

correspondance scolaire

● Ec. rurale 2 cl. (22 + 19), ch. corresp. Ecr. Crucey, 28270 Brezollles.

● Des élèves du collège de Ste-Mère-Eglise rech. correspondants en langue anglaise ou française dans Tiers Monde et Nouvelle Calédonie. M. Hameau, collège, 50480 Ste-Mère-Eglise.

● POUR VOS ACHATS DE VINS DE BOURGOGNE, J.-C. BOISSET, fils et gendre de collègues, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, propriétaire et éleveur en différents crus, vous adressera sur demande son tarif avec des conditions très particulières aux enseignants.

Chère lectrice,

Cher lecteur,

Si vous avez entre les mains ce numéro de « L'Education », c'est sans doute parce que vous êtes abonné

- soit à titre personnel,
- soit au titre de l'établissement.

Dans ces deux cas, vous n'avez pas à vous préoccuper du renouvellement de l'abonnement : « L'Education » vous envoie, en temps utile, les imprimés nécessaires.

Mais autour de vous il y a certainement des amis, des collègues qui aimeraient lire régulièrement la revue et il ne vous est pas possible de la prêter à tout le monde !...

En faisant bénéficier quelqu'un du bon ci-dessous, vous lui rendez service en lui faisant plaisir.

Merci de votre aimable collaboration.

F. Silvain.

Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation...**

FRANCE 100 F

ÉTRANGER 130 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte

Date Signature

Chèque postal Mandat lettre

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM _____

ADRESSE _____

DEPART. RESIDENCE _____

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion

ZIPCODE

75 80

PAYS (si Etranger) _____

Envoi de la facture à NOM _____

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE _____

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

SONOVISION

***la revue
professionnelle
française
de l'audiovisuel***

***2 éditions:
mensuelle et hebdomadaire***

***Spécimen gratuit sur demande à:
Sonovision -service d
15 rue d'Aboukir-75002-Paris-233 51 27***